L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 MAI 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. A. MARRY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 18 MAI.

DESASTRES.

Nous avons publié les lamentables détails de la catastrophe survenue récemment à Norwalk. Ces desastres sont si fréquents aux Etats-Unis qu'il serait temps, ce nous semble, que la loi cherchât à frapper les coupables. Mais quels sont les coupables ? Voilà ce qu'il est difficile de constater, et dans l'état actuel de notre législation toutes les poursuites intentées contre les auteurs présumés d'une catastrophe doivent forcement aboutir à une declaration de non lieu ou à un acquittement. Comment prouver par exemple qu'un bateau à vapeur a sauté par la faute du mécanicien ? Lorsque la chaudière a disparu, comment prouver qu'elle ne répondait pas aux conditions voulues, avant l'accident ? On le voit donc, pour une condamnation problématique on doit s'attendre à cent acquittements.

La même difficulté se présente pour la déplorable catastrophe de Norwalk. Quel en est l'auteur ? Le gardien du pont et le mécanicien du convoi, se renvoient, dit un journal de New-York, la responsabilité du desastre, le premier soutenant que le signal était abaissé depuis près de dix minutes, et le second affirmant, au contraire, avec une énergie désespérée, que le ballon rouge était au sommet du mât et qu'il n'a eu connaissance du péril qu'en apercevant l'abîme entr'ouvert à cent pas devant lui. Lequel des deux a raison ? Auquel doit-on attribuer une negligence qui a coûté la vie à tant de personnes et répandu le deuil dans un si grand nombre de familles ? Il sera bien difficile, sinon impossible de demêler la vérité au milieu de ces affirmations et de ces contradictions. On ne concevrait pas d'ailleurs que le mécanicien n'eût point fait attention à un signal qui lui indiquait qu'un abîme était ouvert devant lui quand une pareille négligence l'exposait à périr avec tous ceux dont la vie était pour ainsi être confiée à sa garde.

A notre sens la compagnie seule est coupable et c'est elle que l'on doit atteindre. Ainsi nous lisons dans le journal que nous avons cité plus haut, que le signal du pont est visible à un mille et demi, mais pour un instant seulement. Une fois engagé sur la courbe qui y mène, le mécanicien cesse de l'apercevoir et ne le revoit plus qu'en debouchant à une courte distance du pont lui-même, alors qu'il serait en tout cas impossible d'arrêter la marche du convoi. Ce qui demeure établi, continue notre confrère, ce qui ne peut être suspect d'aucune exagération d'intérêt local, ce qui enfin résulte de la déclaration même des employés impliqués dans la catastrophe, ce sont les deux faits suivans :

1°—Le gardien du pont avait l'ordre incroyable de donner la préférence (ce sont ses propres expressions) aux bateaux qui demandaient passage, sur le convoi, *à moins qu'il n'entendît le bruit de celui-ci*.—Or, toujours d'après son aveu, il lui fallait de trois à quatre minutes pour ouvrir le pont, autant pour le refermer, plus le temps nécessaire au passage des bateaux ; en tout un quart d'heure environ. Depuis quand peut-on espérer qu'un convoi donne signal de son approche un quart d'heure avant de paraître ?

2°—Le mécanicien *conduisait pour la première fois un train exprès*. Employé précédemment par la compagnie, il n'avait jamais mené que des trains de stations, un accident était ensuite venu le mettre hors de service pendant dix-huit mois, et c'est il y a deux mois seulement qu'il était rentré dans la ligne à titre de suppléant.—Comment concevoir qu'une administration remette en des mains aussi inexpérimentées le plus important et le plus difficile à conduire de tous les convois, celui qui exige la plus minutieuse connaissance de la route et des habitudes de chaque garde-pont ou garde-barrière ?

Toutes les circonstances tendent à signaler la compagnie comme la seule coupable. Les compagnies qui ont soin de n'employer que des agents dont l'habileté et l'expérience leur sont connues, n'exposent point les voyageurs à devenir victimes de l'imprudence ou de l'ineptie d'un mécanicien ou d'un conducteur de quatrième ordre. Voilà pourquoi la loi, au lieu de s'occuper des agens inferieurs, ne doit mettre en cause que les compagnies. Que signifie d'ailleurs une condamnation au penitentiaire, et pourquoi assimiler à l'homicide l'acte d'un agent dont la négligence cause la mort d'un certain nombre de passagers ? L'incertitude et le manque presque absolu de preuves empêcheront toujours un jury scrupuleux de rendre un pareil verdict de culpabilité. Et à supposer même que cet agent soit condamné, la compagnie ne peut elle pas employer d'autres agents aussi peu capables ou aussi negligens ? Mais rendez la compagnie elle-même responsable des accidents dont leurs agents seront la cause volontaire ou involontaire, et vous aurez bientôt mis un terme à tous ces desastres qui dans notre pays rendent l'industrie presque aussi meurtrière que la guerre.

Voilà pourquoi nous applaudissons à la loi présentée dernièrement à la législature du Connecticut et qui décrète une amende de dix mille piastres contre toute compagnie dont les agens, par negligence ou tout autre cause, causeront la mort d'une seule personne. Avec une pareille loi les enquêtes deviennent inutiles et la constatation du décès d'un voyageur tué par une explosion, un déraillement ou une collision, suffira pour rendre la compagnie passible de l'amende dont nous venons de parler. La poche est le côté sensible de toutes les administrations, et l'amende, qu'on soit en persuadé, sera toujours pour les compagnies un plus grand épouvantail que le penitentiaire pour les agents qu'elles emploient.

Que chaque Etat vote une loi comme celle qui a été présentée au Connecticut, et les compagnies, dans leur propre intérêt, mettront désormais quelque discernement dans le choix des personnes à qui elles transfèrent leur responsabilité. Un bateau à vapeur, l'*Eclipse*, a quitté dernièrement notre port pour Louisville avec le parti pris de gagner une gageure faite par les propriétaires. Il s'agit d'accomplir le voyage dans un espace de temps donné. Les propriétaires de l'Eclipse sont coupables, car ils exposent la vie de leurs passagers. Auraient-ils songé à engager un pari sur la rapidité de leur bateau s'ils savaient d'avance qu'en cas d'accident ils auraient une amende de dix mille piastres à acquitter ?

FABRIQUE DE PAPIER.

On peut voir, en se référant à nos avis, qu'une fabrique de papier sera prochainement établie à la Louisiane. Cette industrie sera encouragée par les citoyens, car tout ce qui tend à affranchir du tribut que nous payons au nord est un pas de plus dans la carrière du progrès et une conquête dont se ressent la prosperité publique.

Il s'est formé une compagnie au capital de quarante-deux mille piastres, divisé en actions de cinquante piastres chacune. La fabrique de papier sera probablement établie dans la paroisse St-Tammany, sur la rivière Tangipahoa, dont les eaux sont excellentes et où l'on peut obtenir de tres beaux produits.

Les livres de souscription pour quarante-deux mille piastres sont ouverts, conformément à la charte, depuis le 13 mai, et ne seront fermés qu'à la fin de juin. On souscrit à la librairie de M. J. B. Steel, N° 60, rue du Camp, et au bureau de M. H. Sensine, N° 95, rue de la Commune. Les commissaires désignés par l'acte de la législature sont MM. J. B. Steel, Leopold Jeannet, Pierre Pouts, P. Lobit et H. Sensine.

La compagnie commencera ses opérations dès que trente-six mille piastres d'actions auront été prises, et si les souscriptions n'atteignent point, au 13 juin, le chiffre de quarante-deux mille piastres fixé plus haut, des livres de souscription seront ouverts le 1er lundi de février de chaque année et ne seront fermés qu'au bout de trente jours. Dans le cas où le chiffre de quarante-deux mille piastres serait dépassé il sera fait une déduction sur les plus fortes souscriptions, mais le directeur aura droit dans tous les cas à deux cents actions pour sa part. Si la compagnie prospère, elle pourra ouvrir de nouveaux livres de souscription, le 1er février de chaque année, et ne les fermer que trente jours après, pour telle portion du reste du capital qu'elle jugera convenable d'ajouter à ses ressources actives. Les premiers souscripteurs auront la préférence sur les nouveaux venus.

Dès que vingt six mille piastres d'actions seront souscrites, les actionnaires se réuniront pour élire sept directeurs, lesquels désigneront à leur tour un président, un trésorier, un secrétaire, et un directeur.

Cinq directeurs seront élus le 3 janvier de chaque année.

La compagnie ne pourra commencer ses opérations qu'avec une direction organisée : celle-ci devra se composer au moins de trois membres.

Voici le mode de paiement des actions : quinze jours avant la première élection des directeurs, un versement de trois pour cent se fera entre les mains des commissaires, qui déposeront les sommes ainsi payées à la banque de la Louisiane. Avant qu'aucun autre versement ait lieu, M. Sensine fera une expérience devant une commission des directeurs et fournira à celle-ci des échantillons de papier qu'il aura fabriqués à l'endroit où il s'agit d'établir la manufacture, et quand les directeurs se seront convaincus de la possibilité de créer à la Louisiane, avec des garanties de succès, l'industrie de la papèterie, ils feront un appel pour les autres paiemens, savoir : 20 pour cent en argent sur leur demande, et soixante-quinze pour cent en billets à un an de date avec endossure. Les actionnaires pourront néanmoins s'acquitter au comptant et il leur sera fait alors une réduction de six pour cent.

La durée de la charte accordée à la compagnie est de trente-un ans.

Nous apprenons que les directeurs se proposent de fabriquer du papier d'aussi bonne qualité que celui du Nord et à un prix de revient inférieur. Si leur attente se réalise, comme nous en avons l'espoir, ils trouveront un vaste débouché pour leurs produits dans les Etats du Sud. Les journaux entre autres au lieu de faire venir leur papier de New-York l'achèteront naturellement à la fabrique Louisianaise.

LA POLICE.—Le nouveau système de police, inauguré avec tant de fracas par notre législature locofoco, produit d'assez tristes fruits.—Nous avions signalé d'avance quelques-unes des conséquences probables de nouvel ordre de choses, mais nous ne pensions pas que l'événement nous eût sitôt donné raison.

Dans la soirée de dimanche dernier le poste de la partie supérieure du 1er district a été le théâtre d'une véritable émeute. Le lieutenant et plusieurs officiers de police y ont pris part ; le premier a eu deux dents cassées, et le désordre a été tel pendant un moment que les citoyens du voisinage ont dû intervenir pour mettre le holà.

Et d'une.

L'autre soir un meurtre est commis en plein jour, et l'assassin réussit à se mettre en lieu de sûreté avant que la police songe même à le poursuivre.

Et de deux.

L'élection de lundi dernier a été marquée par des scènes scandaleuses. Des agens de police remplissaient dans divers polls l'office de *challengers* et ils ont cherché à intimider de paisibles citoyens qui venaient exercer un droit que nul n'avait encore songé à leur contester. Des escouades d'agens de police stationnaient en même temps au dehors pour conduire les votants démocrates aux polls.

Et de trois.

Il est impossible que le peuple tolère long temps cet odieux despotisme. La réaction contre la clique qui nous gouverne sera d'autant plus vive qu'elle sera mis moins de retenue dans l'abus de pouvoir.

BUREAU DES ALDERMEN.

Mardi soir, 17 mai.

Réunion à l'heure accoutumée.

Dans une communication au Conseil, M. Robert Murphy, adjudicataire du ferry de 4me district, annonce que son bail doit expirer le 31 décembre prochain et en demande le renouvellement aux mêmes conditions. Référé au comité des rues et débarcadères.

Une communication relative à une forge de la rue St-Ferdinand dont les voisins se plaignent, est référée au comité de police.

Une communication des habitans de la rue Claiborne, priant le Conseil de ne point autoriser l'établissement d'un égout dans cette rue, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une pétition de l'administrateur de la succession de S. High, est référée au comité de finances.

(Rapports des Comités.

FINANCE—Pas de rapport.

RUES ET DEBARCADERES—Rapport en faveur de la prolongation des délais accordés à Thomas Hynes pour paver en blocs carrés une partie de la rue St.Louis.—Adopté.

POLICE.—Rapport tendant à accorder à Geo. Hunton l'autorisation de reconstruire au coin des rues Calliope et Hercule un moulin détruit récemment par le feu. Adopté.

Rapport en faveur de la nomination de 3 gardes de ronde additionnels dans le 3e district et de 2 dans le 4e district. Adopté.

Rapport concluant à la mise en demeure de la personne chargée de la construction d'un Dépôt pour la Compagnie des Echelles No 4 et pour l'adjudication à la folle enchère du même marché. Adopté.

Rapport recommandant d'enlever la cloche d'alarme de la place Washington et de la transporter dans la cour du recordeur Seuzeneau. Adopté.

Une résolution est adoptée affectant la chambre No 17 de l'Hôtel de Ville aux directeurs de la maison de Refuge.

Une autre résolution est adoptée autorisant l'avocat de la ville à prendre les mesures légales nécessaires pour procéder à l'ouverture d'une partie des rues Dryades, Bacchus et Felicity.

Une résolution ordonnant aux propriétaires de terrains vacants de la [illegible] district de les faire entourer dans les 30 jours, est amendée de manière à étendre les délais à 90 jours.

Le comité des rues et débarcadères est chargé de s'entendre avec un comité de l'autre Conseil relativement à l'ouverture de plusieurs rues jusqu'au lac Pontchartrain.

Le Conseil ratifie une résolution portant que les concessionnaires ne pourront être nommés à aucune place municipale, ainsi qu'une résolution relative au paiement de divers comptes.

Le voyer est autorisé à faire réparer les dépôts des compagnies de pompiers Nos 2 et 9.

Une résolution des Assistans Aldermen ordonnant le pavage en cailloux du coté Sud de la rue des Bons Enfants est amendée de manière à comprendre également le coté Nord de la dite rue.

Une résolution décrétant l'ouverture de la rue Génois jusqu'au bayou St-Jean, a été adoptée.

Le Conseil s'ajourne à huit clos, puis s'ajourne.

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN.

Ce Conseil s'est réuni hier soir conformément à l'ajournement. L'alderman Dalton occupe le fauteuil. A l'heure voulue [illegible] membres seulement ayant répondu à l'appel, la séance est levée pour dix minutes.

L'appel nominal ayant constaté la présence de 16 membres, la séance est ouverte.

Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire annonçant au Conseil que M. Jesse Gillmore a été élu alderman pour le quatrième ward, en remplacement de B. P. Carpenter, démissionnaire.

Le Maire transmet également la démission du Col. Tho. F. Hunt comme directeur des écoles publiques du premier district.

Sur motion de M. Watkins, M. Gillmore prend son siége.

La démission de M. Hunt est acceptée.

Lettre de M. L. Surgi, relativement à une violation de son contrat pour les réparations à faire aux quais du deuxième district.—Référée au comité des rues et débarcadères.

Lettre du voyer relative aux ouvriers, etc., qu'il emploie.—Référée au comité des rues et débarcadères.

Lettre du chef de la police, conseillant une augmentation du nombre d'hommes de garde ainsi qu'une résolution du bureau de police approuvant les recommandations de cet officier. Référées au comité de police.

Résolutions du Conseil des Aldermen.

Résolution ordonnant la mise en défaut de Michel Boylen—Référée au comité des rues et débarcadères.

Résolution autorisant la vente du marché pour le curage du canal de l'avenue Hagan—Référée au comité des rues et débarcadères.

Résolution ordonnant le paiement de $505 à Pettus Frères—Référée au comité de finances.

Résolution autorisant le commissaire des rues à placer une chaîne à travers la rue Hevia pendant la séance du Conseil des Aldermen—Repoussée.

Résolution annulant le marché adjugé à John McVittie pour la construction sur la Levée, de plateformes pour le sucre—Adoptée.

Résolution autorisant la vente d'un marché pour la fourniture de 6000 yardes de pierres carrées pour le pavage de la rue Fulton. Adoptée.

Lettre contestant à J. R. Brady, membre du Conseil des Assistans Aldermen, son droit à un siége, parce qu'il n'est pas un citoyen naturalisé—Déposé sur le bureau.

Lettre de M. R. Murphy demandant à renouveler le contrat pour son ferry.—Référée au comité des rues et débarcadères.

Lettre de M. Chs. J. Leede, curateur de la succession de T. R. Hyde, se plaignant d'un assessement inexact de propriétés.—Déposée sur le bureau.

Lettre des hommes de garde composant l'ancienne police du Quatrième District, demandant le paiement de leur salaire pour le mois de mai.—Référée au comité judiciaire.

M. Wright, au nom de M. Dalton, présente une résolution ordonnant au voyer, conjointement avec un comité spécial, de voir s'il ne serait pas nécessaire de creuser des puits ou des réservoirs dans certaines parties de la ville dans le but d'obtenir une plus grande quantité d'eau. Adoptée. Le président désigne pour former ce comité : MM. Watkins, Latour, Wright et Smith.

Le même membre présente une résolution relative à l'encombrement causé au coin des rues, par les omnibus, etc. Référée au comité des rues et débarcadères.

Une résolution relative au marché existant entre le *Delta* et le Conseil pour les impressions, est mise à l'ordre du jour pour la prochaine assemblée régulière.

Le comité de finances fait un rapport en faveur de l'acceptation du marché conclu avec le Delta pour fourniture des blancs imprimés.

M. Davis s'oppose aux cautions offertes.

La résolution est adoptée par 18 voix contre 2.

Le Conseil s'ajourne peu après.

CHEMINS DE FER.
NOUVEAUX ACCIDENS.

Un premier accident donne invariablement le signal d'une série de sinistres de même genre. Il est rare qu'on entende parler de l'explosion d'un bateau à vapeur sans que la presse ait aussitôt à enregistrer de nouvelles catastrophes. Il semble que dans ces momens de douloureuse épreuve un génie fatal se fasse un cruel plaisir de déjouer toutes les combinaisons et de changer la joie en pleurs. L'épouvantable désastre de Norwalk a été suivi de plusieurs accidens qui n'ont pas eu d'aussi tristes conséquences, mais qui sont un avertissement de plus. Ces jours derniers, sur le chemin de fer de New-Bedford et de Taunton, la locomotive et le tender ayant déraillé, la voiture des bagages et un waggon rempli de passagers ont été précipités à quarante pieds dans un précipice qui borde la voie des deux côtés. Il y avait environ vingt-cinq personnes dans le waggon, et chose extraordinaire ! aucune n'a été tuée. On compte seulement quinze éclopés.

Le 9 de ce mois, une collision entre deux convois venant en sens inverse a eu lieu sur le chemin de fer de l'Erie, à quatre milles environ de Jersey City. Les mécaniciens et les chauffeurs, voyant l'imminence du danger, se sont précipités hors des locomotives et en ont été quittes pour de légères contusions. Quatre employés ont été grièvement blessés et deux d'entre eux succomberont très probablement. On attribue cet accident à la négligence des conducteurs.

Un train venant de Lowell a déraillé ces jours derniers. Quelques wagons ont été brisés, mais personne n'a été tué.

La *Gazette médicale* de New-York déclare que vingt-neuf cholera, cinq [illegible] et deux cent [illegible] de faits, [illegible] depuis quelque temps, [illegible] aux [illegible].

CONCERT D'ADIEU DE GOTTSCHALK.

Moreau Gottschalk a donné hier soir son concert d'adieu à la Nouvelle-Orléans, dans la salle des *Artisans*, devant un brillant et nombreux auditoire. Ce serait se répéter inutilement que de parler encore aujourd'hui, à propos de cette solennité, et de l'immense talent du pianiste louisianais et de son éclatant succès parmi nous. Cependant, malgré notre désir d'être bref nous ne devrions passer sous silence un intéressant épisode de la soirée d'hier. Rappelé à grands cris, à la fin de la première partie du concert, Gottschalk s'inclinait devant le public sous les bravos et les fleurs, lorsqu'une très jeune personne s'est avancée vers lui et lui a remis une petite boîte et une lettre.

La boite contenait une magnifique épingle et une bague en diamants.

La lettre renfermait ces mots :

Souvenir d'amitié des Dames de la Nlle Orléans

A L. M. GOTTSCHALK.

En recevant cette marque d'estime le grand pianiste a remercié les dames à peu près en ces termes :

Mesdames,

"Je suis fier du riche présent que je reçois de vous. Je n'en avais cependant pas besoin pour me rappeler les doux regards et les frais sourires que j'ai rencontrés ici.

Mesdames, je vous fais à regret mes adieux, mais j'espère que l'absence ne sera pas très longue et que je pourrai bientôt revenir passer quelque temps parmi vous. Croyez qu'en attendant ce moment je compterai les instans qui me séparent d'un pays où j'ai laissé mon cœur."

Les applaudissements ont éclaté de nouveau à la fin de cette courte allocution, et pendant le reste de la soirée Gottschalk a marché de succès en succès. Les artistes qui l'ont secondé dans ce concert ont également reçu du public de vifs témoignages de satisfaction.

THEATRE D'ORLEANS.—Encore deux ou trois représentations et les portes du théâtre d'Orléans vont se fermer pour ne se rouvrir qu'au mois de novembre prochain. La dernière représentation des *Huguenots* a lieu demain au bénéfice de M. Collin. L'excellent contrôleur est sûr de la foule qui n'a jamais encore été sourde à son appel. Son extrême obligeance et son affabilité méritent de la part des habitués un témoignage de gratitude, et ceux ci ont toujours été jusqu'à présent exacts à s'acquitter envers M. Colin. Ils le seront cette fois encore.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—*Curtis et autres contre Victor Feste*—Le défendeur ayant été arrêté pour dette, dans cette cour, demanda à être mis en liberté en vertu de l'acte de 1840. Le juge Campbell a ordonné lundi, que l'affaire fut mise hors de cour. Il maintient que, d'après les actes du Congrès, l'emprisonnement pour dettes est aboli dans les affaires portées devant les cours des Etats-Unis, tandis que, d'après les lois de l'Etat dans lequel la dite cour siége, l'emprisonnement pour dette est aboli. Ces actes du Congrès s'appliqueraient, par conséquent à la Louisiane où cet emprisonnement est aboli.

Le juge a ajouté que la Législature de la Louisiane a donné aux créanciers le droit de poursuivre leurs débiteurs dans certains cas frauduleux ; mais cette loi ne peut pas être mise à exécution dans les cours des Etats-Unis. Le juge a terminé en disant qu'il croyait que l'affaire qui lui était soumise était hors de sa juridiction. Le défendeur a été mis en liberté.

COUP DE POIGNARD—Lundi, à 8 heures du soir, trois individus qui étaient ivres, essayèrent d'entrer dans un omnibus qui stationnait à la rue du Canal, le cocher, Jacob Schawb, s'y étant opposé, l'un d'eux, nommé Francis Clarke, tira un couteau à la bowie et lui fit une grave blessure à la main. Schaw ramassa une pierre et la lança sur Clarke, qui fut atteint à la tête et tomba évanoui ; on le transporta immédiatement à l'hôpital de Charité, sa blessure est très dangereuse. Schawb a été arrêté et restera en prison jusqu'à ce que l'affaire soit appelée.

ARRESTATIONS.—Terence Marlow a été arrêté hier dans le Quatrième district sous l'accusation de s'être parjuré. Nous ignorons les détails.

ASSAUT DANS L'INTENTION DE TUER—Wm Archer et Phil. Hamilton ont été conduits hier devant le recorder Winter et envoyés devant la première cour du district pour avoir assailli Miles T. Jones dans l'intention de le tuer.

VIOLENT ASSAUT—Adolphe Barrope a comparu hier devant le recorder Seuzeneau, pour avoir voulu tuer James Jarvis. L'accusé restera en prison en attendant qu'il soit de nouveau conduit devant le recorder.

ABUS DE CONFIANCE—W. Cull a fait hier, devant le recorder Ramos, un affidavit dans lequel il accuse Wm Thompson de s'être enfui avec une pièce en or de vingt piastres qu'il lui avait remise pour payer les billets, et une montre de grand prix.

ESCROQUERIE—Joseph Gutierrez a accusé hier, devant le recorder Ramos, Joseph Darin, d'avoir obtenu de lui une somme de $30 en employant de faux prétextes. La Cour a ordonné l'arrestation de Darin.

DIRECTION DES ECOLES DU DEUXIEME DISTRICT.—Le bureau des Directeurs des écoles du Deuxième District s'est réuni lundi après-midi. M. C. Morel a été réélu président, M. F. Dewint, secrétaire et bibliothécaire, et M. Albert Fabre surintendant.

ECOLES PUBLIQUES DU PREMIER DISTRICT.—La nouvelle Direction des écoles publiques du premier district s'est organisée lundi après-midi et a nommé les comités permanents. L'élection du surintendant a eu lieu.

ECOLES PUBLIQUES DU TROISIEME DISTRICT. Les nouveaux directeurs se sont assemblés lundi après-midi et ont organisé le bureau en élisant M. Whitall. M. Placide Canonge a été réélu surintendant.

Nouvelle Orléans, ce 16 mai 1853.

La Société des Dames de la Providence reconnaît avec gratitude avoir reçu ces jours derniers, du charitable Mr. le docteur Mercer, la somme de cinq cent piastres au profit de l'Asile des Veuves indigentes, dirigé par ces dames.

Elles reconnaissent aussi avoir reçu de l'éminent artiste M. L. M. Gottschalk, cent piastres, pour leur part du concert charitable donné par lui.

La Présidente de la Société.

ECOLES PUBLIQUES.

La direction des écoles publiques du 2e district s'est réunie hier et a fait les nominations suivantes :

Christoval Morel, président de la direction.

F. De Wint, secrétaire et bibliothécaire.

Albert Fabre, surintendant.

Les nouveaux directeurs des écoles publiques du 3me district se sont également réunis et ont nommé :

Ch. Whitall, président de la Direction.

M. Michinard, secrétaire.

L. Placide Canonge, surintendant.

RAPIDE TRAVERSÉE.—Les clippers américains deviennent décidément les rivaux de nos steamers les plus rapides. Le Sovereign of the Seas a fait le voyage d'Honolulu à New-York en 82 jours. Ce navire est un de ceux qui se sont engagés à compléter la carte des courants et des vents dont les bases ont été posées par le lieutenant Maury, et c'est en suivant les indications déjà obtenues qu'il a pu accomplir le remarquable voyage qui occupe en ce moment toute la presse américaine. En revenant des îles Sandwich à New-York, le Sovereign of the Seas a traversé une partie de la grande mer du Sud où les navires marchands s'aventurent fort rarement. Parti d'Oahu le 13 février, il a gouverné vers le Sud et a eu constamment, en se tenant dans la zone prescrite, les vents du Nord-Est et du Sud Est. Le 6 mars, il traversait le 45e degré de latitude Sud. Le 10 ayant franchi le 48e degré il rencontra les vents d'Ouest de l'océan méridional et sa marche acquit dès lors une prodigieuse vitesse. Du 9 au 31 mars, du 48e degré sud dans le Pacifique au 35e degré sud dans l'Atlantique, le *Sovereign of the Seas* a franchi en vingt-deux jours une distance de 6,245 milles, c'est à dire le quart de la circonférence de la terre. Il n'avait cependant que la moitié de son équipage ordinaire. La moyenne de la distance parcourue en un jour a été de 283 milles et neuf-dixièmes. Pendant onze jours cette moyenne a été de 351 milles, et pendant quatre jours de 398 milles trois quarts. Il a fait une fois dans l'espace de vingt-quatre heures 419 milles. La plus grande rapidité constatée par le capitaine a été de 21 milles à l'heure. C'est à peine si les locomotives sur nos chemins de fer se meuvent avec une pareille vélocité.

LE REPUBLICAIN.—Nous avons annoncé hier l'apparition de ce journal dont les deux premiers numéros nous ont été transmis de New-York. Le *Républicain* qui a tout à fait l'apparence typographique d'un journal français, veut arriver à le devenir en réalité par la valeur de sa rédaction, la variété de ses correspondances et le choix de ses feuilletons. Il s'est assuré, paraît-il, des lettres régulières de divers écrivains distingués et il ne négligera rien de ce qui pourra donner de l'intérêt à ses colonnes. Le *Républicain* a été fondé par une association de compositeurs typographes qui voient dans cette œuvre quotidienne une mission à remplir. Parmi ces derniers, nous croyons devoir nommer M. J. Souvy qui est, nous assure-t-on, l'âme de l'entreprise. M. Souvy n'est pas seulement habile typographe, il est aussi écrivain pur et correct.—Nos vœux sont acquis au *Républicain* et à ses éditeurs.

HAITI.
Discours de l'Empereur Soulouque.

Les Chambres ont été ouvertes le 11 avril par l'empereur en personne ; la *noblesse* et la *bourgeoisie* s'étaient donné rendez-vous pour assister à cette ridicule cérémonie.

Faustin 1er a prononcé en cette occasion le discours suivant :

Messieurs de la Chambre des Représentants,

"Je viens ouvrir la seconde session de votre législature ; et j'éprouve la plus vive satisfaction de pouvoir vous déclarer qu'à l'Empire, est prospère ; que la paix règne sans obstacle, malgré la persistance d'une certaine portion de nos concitoyens de la partie orientale de l'île à faire une aveugle opposition à nos lois et à notre gouvernement. Mon gouvernement, je suis heureux de le dire, continue à entretenir les relations les plus amicales avec toutes les nations de la terre ; et mes frères et sœurs en royauté, les souverains de l'Europe, me manifestent les sentiments de la plus sincère amitié.

Des mesures d'utilité publique vous seront soumises durant la présente session ; et je compte sur votre concours éclairé pour leur donner toute l'attention nécessaire. Selon l'article 1[illegible] de la Constitution, mes ministres vous feront connaître la situation générale de l'Empire, et l'opportunité de pourvoir au maintien de la [illegible] impériale d'une manière digne de la sphère dans laquelle elle se meut. Puisse la Chambre [illegible] toujours en harmonie avec la dignité de ma couronne ! Tel est le plus cher vœu de mon cœur. De cette entente dépendent la force, le repos et la prospérité du pays. Vivent la représentation nationale ! la Constitution ! la liberté et l'indépendance ! [illegible]

Le steamer *Bladen*, allant de Baltimore à Wilmington, s'est perdu dernièrement sur Kitty Hawk. On a pu sauver une partie de la cargaison.

LIBERIA.—Il a été reçu à Baltimore des avis récents de Libéria. Cette colonie africaine est dans une situation florissante, et les émigrés qui y arrivent de temps à autre trouvent facilement à s'employer. Les terres promettent d'amples récoltes. Le président Roberts a quitté cette dernière ville le 1er mars, à la tête d'une petite troupe de deux cents hommes, pour aller arrêter un célèbre chef de brigands qui rançonnait depuis quelque temps les habitants de la colonie.

LES FOUILLES DE NINIVE.

De nouvelles fouilles exécutées à Ninive, sous la direction de M. Layard, membre du parlement d'Angleterre, ont donné des résultats du plus haut intérêt pour l'histoire, et qui semblent confirmer les récits des anciens historiens sur l'immense étendue et les magnificences de l'antique capitale de Sémiramis, fondée 2,300 ans avant J.-C. et engloutie depuis vingt huit siècles. Au moyen d'une galerie souterraine, creusée à la base d'un monticule inexploré, on arriva bientôt à un des murs de cet incommensurable palais, ou plutôt de cette réunion de ce *rendez-vous* de palais des rois d'Assyrie, bâtis sous différens règnes et attachés les uns aux autres sans plan uniforme. On continua la galerie en suivant extérieurement le mur du palais, et, quand on eut trouvé une ouverture pour pénétrer à l'intérieur, on déblaya tout ce qui faisait obstacle. On pénétra ainsi dans plusieurs pièces ornées de bas-reliefs très bien conservés, sauf quelques-uns qui avaient été évidemment détruits à l'aide d'un instrument pointu.

Il est digne de remarque que la tribu arabe qui habite aujourd hui toutes ces ruines, située sur le bord du Tibre, ressemblent singulièrement au peuple vêtu de peaux de mouton contre lequel le roi d'Assyrie était toujours en guerre, et qui se révoltait si fréquemment, comme nous l'apprennent les sculptures de son palais. Or, l'histoire, d'accord avec ces sculptures, nous apprend que Ninus, qui subjugua les Arabes de cette contrée et fon la Ninive, fut obligé de lutter contre les anciens habitans pour conserver sa conquête ; il est dès lors permis de croire que ces turbulens vassaux, maîtres à leur tour du palais ou avaient trôné leurs orgueilleux vainqueurs, en auront fait disparaître les sculptures qui leur rappelaient trop cruellement les humiliations de la défaite.

De salle en salle, on arriva à une vaste pièce de 60 pas de long sur 40 de large, autour de laquelle se groupaient toutes les dépendances de cette partie du palais. Un passage étroit conduisit de cette salle à une petite chambre à peu près carrée, d'où partent deux longues galeries qui aboutissent à un labyrinthe de corridors et de nouvelles salles.

La plus grande de ces galeries, située à l'ouest, a 218 pieds de long sur 25 de large. On y pénètre par une grande porte ornée de sculptures d'un assez beau style. Parmi les débris qui obstruaient l'entrée de cette galerie, on trouva une statue mutilée représentant un homme à tête de lion portant une épée en l'air. Un peu plus avant, des sculptures, qui font partie des pierres de la muraille, et qu'on a laissées pour cette raison dans la position où on les trouva, représentent un bateau à fond plat qui porte un énorme bloc de pierres.

Le bateau est tiré par une troupe de deux à trois cents hommes, dont les uns marchent dans l'eau et les autres sur le bord de la rivière. D'autres hommes, qui ont de l'eau presque jusqu'aux épaules, marchent au milieu du courant et poussent le bateau par derrière. Les uns et les autres sont dirigés par des contre-maîtres armés d'épées et de bâtons. Plus loin, une autre sculpture représente un bœuf colossal couché de côté sur un traîneau tiré par des câbles. Ce traîneau glisse sur des rouleaux qui sont placés en avant à mesure qu'il avance, et, pour faciliter son mouvement, les ouvriers qui le conduisent cherchent à le soulever par derrière au moyen de grands leviers en bois, d'autres ouvriers, à genoux et courbés, sont occupés à insérer des coins entre les leviers et le point d'appui.

Ces leviers sont de véritables pièces de bois très longues, et, sur un fragment détaché qu'on a découvert plus loin, on voit plusieurs hommes à califourchon sur leur extrémité, afin d'ajouter par leur poids à la force nécessaire. Sur le traîneau même qui porte le taureau sont plusieurs hommes dont les mouvements indiquent qu'ils dirigent la marche. Le premier est à genoux et semble battre des mains pour régler la mesure, afin que les travailleurs emploient au même moment toutes leurs forces pour mettre l'énorme masse en mouvement. Derrière lui est un second officier, debout et le bras droit étendu, comme pour donner des ordres. Le troisième tient près de sa bouche une espèce de trompe ou de porte-voix, et le quatrième, qui porte une masse, semble placé derrière pour diriger ceux qui disposent les leviers. Derrière le traîneau marchent des hommes portant différens outils ou conduisant des charrettes chargées de cordes roulées et de poulies. Le paysage même n'est pas négligé dans ces sculptures, et la scène des opérations qu'elles représentent est indiquée par des arbres et une rivière sur laquelle on voit des rameurs, des bateaux à rames, et des radeaux semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui encore dans le Kurdistan.

Une autre série de bas reliefs, placée du côté opposé, représente les travaux de fondations du palais et l'érection du taureau colossal, sur son piédestal de granit. Le roi, entouré de ses gardes, paraît présider avec un vif intérêt aux diverses opérations qui s'exécutent sous ses yeux. Le paysage est ici fort accidenté et tout couvert d'arbres fruitiers. Au fond, on aperçoit une rivière sur le bord de laquelle des hommes s'occupent à élever de l'eau à l'aide d'une machine qui, de nos jours, est commune en Egypte sous le nom de shadouf.

Dans le sujet suivant, on voit des hommes occupés à faire des briques ; plusieurs d'entre eux sont à genoux ou accroupis autour d'un carré qui représente probablement la fosse ou se trouve l'argile. Cette fabrique de briques se trouve située dans une petite cour entourée de hautes murailles dans lesquelles on voit des ouvriers qui montent et descendent. Ceux qui montent ont sur le dos des paniers remplis de briques, ou portent de grosses pierres et des décombres, ce qui semblerait indiquer que le nouveau palais prenait la place d'un édifice plus ancien. Tous ces manœuvres sont vêtus de façons différentes, preuve certaine qu'ils étaient des prisonniers ou des malfaiteurs. Beaucoup d'entre eux sont enchaînés et attachés l'un à l'autre par une barre de fer fixée au gros anneau de leur ceinture. Chaque groupe est dirigé par un contre-maître armé.

Cette série intéressante est complétée par un bas relief représentant les opérations finales de l'érection du taureau colossal. La statue n'est plus couchée sur le côté, elle est dans la position naturelle et entourée d'hommes munis de cordes et de pieces de bois destinées à servir d'étançons ; elle est maintenue au moyen de poutres attachées par des barres qui se croisent et supportées par de grosses pierres entassées sous le corps. Des câbles, des leviers et des machines sont mis en jeu pour élever la sculpture gigantesque. Les prisonniers et les ouvriers libres indépendamment de leurs chaînes, par des turbans d'une forme particulière. La partie supérieure de ce curieux tableau manque malheureusement. Mais les parties subsistantes prouvent les moyens restaient indiqués suffisamment pour transporter et mettre en place ces colosses dont les immenses proportions nous étonnent. Elles démontrent aussi l'analogie des moyens employés par les Egyptiens et les Assyriens de ces temps reculés pour exécuter des travaux que la mécanique moderne oserait à peine entreprendre.

FEUILLETON.

LA FILLEULE,
ROMAN PAR GEORGE SAND.

TOME PREMIER.—PREMIERE PARTIE.

ANICÉE.

III—(Suite.)

Nous nous rendîmes donc à la mairie et à l'église, où il me fallut adjoindre au nom de Moréna, que le maire et le curé s'obstinaient à regarder comme un nom de famille, le prénom d'Anna. Au fait de dragées, j'avais donné, le matin, à ma commère un vieux manteau que son époux avait brossé, la veille, d'un air de convoitise. Les femmes de l'endroit, qui s'entretenaient beaucoup de l'aventure, se pressèrent autour de nous pour voir l'enfant mystérieux. Mais la mère Floche, qui avait houté de la petitesse de sa filleule, ramena avec soin sur elle le fichu de grosse mousseline qui lui servait de voile baptismal, et nous allâmes faire tous ensemble, c'est-à-dire à nous quatre, les repas classiques. Après quoi, Roque monta en diligence, me recommanda l'étude de la géologie, m'embrassa et partit pour rejoindre sa famille.

Nous nous étions opposés à ce que l'enfant fut mis à l'hospice et inscrit aux Enfans-Trouvés. La mère Floche, ne voyant venir personne pour réclamer sa filleule, ne s'inquiéta pourtant pas. Elle était merveilleusement bonne et aimante, cette pauvre vieille, et elle soignait tendrement Moréna (qu'elle persistait à appeler *Anna*), toujours nourrie avec succès par la brebis noire.

Je crois, en vérité, que lors même que nous n'eussions pas contribué, Edmond et moi, aux premiers frais de cette humble éducation, elle les eût pris sur elle seule par charité. Elle trouvait l'enfant si grêle, qu'elle craignait d'abord de la voir succomber dans ses mains. Mais elle put bientôt se convaincre que cette apparence était trompeuse, que l'enfant était aussi dans les proportions normales de sa race, et qu'il était même d'une santé beaucoup plus robuste, d'un appétit plus facile à satisfaire et d'un développement plus précoce que tous ceux du même âge qu'elle avait sous les yeux.

Cette aventure ne pouvait alors prendre une longue place dans mes pensées. Après la première émotion produite sur moi par le drame de la mort de la bohémienne, mon imagination, qui s'était allumée un instant, se refroidit tout à fait. Pendant deux ou trois jours, j'avais rêvé une sorte d'adoption des deux orphelins que Dieu semblait avoir jetés dans mes bras. Mais la disparition, ou plutôt la fuite du petit garçon, qui me paraissait avoir épié dans mes yeux la pitié dont sa sœur était l'objet, et s'être sauvé, sans rien dire, pour me contraindre à m'en charger, la circonstance du bracelet, le nom même que, dans un moment d'humeur peut être, j'avais donné à la petite fille, tout contribuait à me faire envisager les choses sous leur véritable aspect. Les bohémiens sont une race dégradée par la misère et l'abandon. Leur type étrange, leur mystérieuse origine, prêtent sans doute à la poésie, et, à l'époque où je faisais cette rencontre, ils étaient à la mode en littérature. Mais j'avais assez lu un peu de tout pour connaître la réalité des choses et pour voir, à côté de ce charme pittoresque que l'on avait le caprice de leur prêter, le mépris trop fondé qu'ils inspirent aux nations qui les connaissent et qui souffrent de leurs rapines, de leur malpropreté, de leurs ruses, de leur abjection, en un mot.

L'enfant devint donc, bientôt pour moi un objet de curiosité physiologique, de pitié naturelle, et rien de plus. Quand je rentrais le soir de mes longues courses dans la forêt, je regardais, sur la litière fraîche et parfumée de l'étable, le groupe de la brebis noire allaitant ses deux nourrissons, l'enfant et l'agneau, d'admirais la maternelle sollicitude de ma vieille hôtesse et la débonnaireté du père Floche, qui délassait les marmots, et, à qui se fermait personne, [illegible] Ces deux vieillards, naïfs, probes et austères, paraissaient alors bien plus dignes d'attention et d'intérêt que la problématique destinée de ma filleule.

IV.

Ma santé de paysan avait beaucoup souffert pour s'acclimater à l'air de Paris et à la réclusion...

Je me sentis frappé comme d'un jour que je voyais mourir, [illegible] dans ce [illegible] de la forêt, et [illegible] les [illegible] de la nature. Pour ne pas [illegible]

Je n'ai eu de mes [illegible] un peu de repos. Durant ces heures, je [illegible]

Mais alors [illegible] exemple [illegible] qu'il [illegible] d'Uberman, [illegible] inspiré ses poètes, l'auteur d'Oberman, comme les forêts vierges de l'Amérique ont inspiré Chateaubriand et Cooper, je me sentis bientôt rêveur... Moi aussi, j'éprouvai moins qu'à Paris le besoin de m'absorber dans les livres pour échapper aux réflexions sombres.

Je me laissai reprendre, non plus comme un enfant, mais comme un adulte, aux délices de la nature ; je goûtai, si je puis parler ainsi, mes yeux s'agrandir et ma vue s'éclaircir pour embrasser le spectacle des choses éternellement vraies dans l'ordre de la beauté matérielle : les grands arbres, ces monuments qui vivent et progressent, les fleurs sauvages, cette ornementation qu'on respire et qui renaît sous le pied qui la brise, les ivresses bruyantes que répand le soleil sur les plantes et les animaux, les langueurs muettes ou la lune plonge délicieusement la création toujours éveillée même dans son silence. J'avais encore dans l'esprit un peu de ce vague contemplatif que ne sauraient pas aisément ceux qui ont vécu et vieilli sous l'air des vallées de l'Indre ; mais je m'initiais à l'appréciation d'une nature moins douce et plus belle. Je n'attendais plus, dans mes promenades sans but, les influences du dehors ; j'allais les chercher, les surprendre même dans ces sites qui résument ou rapprochent la grandeur et la grâce, l'immensité des horizons éblouissants, ou la sauvagerie des retraites cachées.

Un matin, je vis voler sur les bruyères, ou dormir sur l'écorce des bouleaux, de si beaux insectes que je me pris de goût pour l'entomologie. Encore une étude *irrisente*, pensai-je en souriant, mais qu'importe, si elle me charme pendant une saison.

Je me procurai quelques livres que je feuilletais le soir pour m'assimiler l'esprit des classifications établies. Je vis que ce n'était pas là une science faite, mais un champ illimité d'observations ouvert à l'activité de l'explorateur. Pour devenir entomologiste, il faut consacrer sa vie à compter les fils d'une dentelle flottante, insaisissable, merveilleuse, que le soleil ou la brise secouent sur la végétation, à toutes les heures du jour et de la nuit. L'application de cette conquête est utile, dans un petit nombre de cas, à l'agriculture et à l'industrie ; mais dès qu'on se voue à une spécialité dans la pratique scientifique, adieu l'étude sans bornes, adieu l'observation des mystères infinis, adieu l'interminable récolte des richesses microscopiques qui pullulent dans l'air, et la lumière. Je ne serai pas entomologiste, pensais-je, car je ne pourrais pas être autre chose, et comme je ne peux pas tout savoir, quoiqu'en dise mon ami Roque, je veux au moins tout comprendre selon mes moyens.

J'étudiai donc les insectes selon ma méthode qui consistait à n'en point avoir, à saisir au vol tout ce que la fécondité des cieux faisait pleuvoir autour de moi, à connaître les lois de la vie, à sentir les prodigalités inépuisables de la beauté dans chaque être, dans chaque objet livré à mon examen, et je vécus ainsi un mois qui passa comme un jour.

Le désir de surprendre telle ou telle espèce sur certaine plante m'emporta aussi dans le domaine de la botanique. Mêmes aperçus, même entraînement et mêmes réserves ; mais là, double jouissance. La plante et son parasyte, beaux ou intéressants tous les deux, m'attirèrent dans les régions où certaines espèces parquent leur existence. Dans ces courses motivées, toutes les splendeurs du cadre, tous les accidents pittoresques ou instructifs du chemin me saisissaient d'autant plus qu'ils étaient le superflu de ma conquête ; c'était le vase de la vie universelle qui débordait sur moi au moment où, chercheur modeste, je ne lui en demandais qu'une goutte.

Heureux jours qui m'avez créé une source d'intarissables compensations aux amertumes de la vie morale, je ne saurais trop vous rappeler à ma mémoire et vous bénir ! O ma mère ! m'écriais-je quelquefois dans une extase soudaine, si, en cueillant, tu peux me voir, tu me regardes sévère, et cela seul peut te consoler de ne plus vivre à mes côtés.

Je fis une rencontre qui me contraria d'abord, mais à laquelle je me laissai aller peu à peu, par ce sentiment de complaisance morale que l'on éprouve un homme à un rôle qu'il accepte. Sur plusieurs points de la forêt, je me trouvai face à face avec un garçon un peu plus âgé que moi dans sa tenue de touriste. Il me prit d'abord pour un de ces marauds d'entomologiste dans des fouilles, qui courent les régions écartées, et dont il est souvent difficile de s'expliquer l'oisiveté inquiète. Quand il vit que j'herborisais et chassais aux insectes, il chercha à lier connaissance et s'y prit avec tant de courtoisie que je me laissai imposer plusieurs fois sa société.

C'est une société agréable par elle-même mais à laquelle pourtant j'eusse préféré la solitude. Il n'aime pas la conversation ; je suis de ceux qui ne peuvent s'en passer pour se renseigner.

Hubert Clet était un fils de famille de bonne maison dans la vie, qui était censé chercher un état, et qui avait la ferme résolution de n'en trouver aucun digne de ses facultés. Né et élevé à Paris, fils d'un industriel aisé, assez riche, il avait déjà dans le monde des artistes élégants, plus spirituel que capable et plus aimable qu'aimant, il cachait une immense vanité sous les dehors de savoir vivre. L'estime qu'il se portait à lui même ne se révélait donc pas par des affectations de mauvais goût, mais elle se trahissait par la manière de raisonner.

D'abord il me crut un même point de vue que lui. Il crut que je méprisais tous les moyens offerts par la société actuelle à l'emploi de ma capacité. Mais quand il vit que, loin de là, je doutais assez de mon mérite pour vouloir prendre le temps de m'instruire avant de m'utiliser, il prit de moi une pitié ironique et il me combattit [illegible] de renoncer à l'étude comme [illegible] il rabattit de [illegible] que [illegible]

Voilà le résumé qui me contraignit à me faire une [illegible] de le déclinant. J'en fus attristé. J'étais encore dans une situation d'esprit où j'aurais voulu oublier l'avenir. Je m'habituer au souvenir du passé. Mais devant ses théories, je sentais que la noblesse qu'il était pour ses semblables, je sentais ma conscience se révolter. En cela, bien qu'il me fût souffrir, il me donna une leçon utile, tout au rebours de sa conviction.

Ce qu'il y avait d'étrange dans son superbe détachement des hommes et des choses, c'est que, tout en réprouvant la vie de la plupart de ses pairs, il ma tristesse et ma timidité, des puissances de la jeunesse, du contact des arts, de la société des femmes et de toutes les élégances de la vie parisienne, il nageait en pleine eau dans ce milieu tant dédaigné. Il avait dansé avec la Malibran, il allait chez Victor Hugo, il dominait à Balzac des sujets de romans, il était abonné au Conservatoire de musique ; sans doute il se vantait un peu, car il allait jusqu'à prétendre que, avec une bonne de grâce, il [illegible] daisait ses œuvres, et que, s'il n'avait pas de nom, c'est parce qu'il méprisait la gloire et voulait vivre en poète, par le hasard.

Au moment, je le pris pour un hâbleur et pour un fou. Il y avait un peu de cela, mais c'était le travers de sa première jeunesse, et il devait s'en corriger. Il pensait, comme tant d'autres, que ce n'était pas grand homme, c'est qu'il ne voulait.

Ce travers était déplorablement répandu alors. Je n'en savais rien, moi qui vivais seul ou avec des camarades plus simples de mœurs et encore à demi rustiques. Hubert Clet m'étonna donc beaucoup au commencement. Un instant il me parut un phénomène si curieux à observer que je faillis négliger pour lui le coléoptère. Je me demandais si, en effet, c'était là un homme de génie dont il fût ait combattre la stupide pudeur qui l'empêchait de se manifester, ou un sot à qui j'eusse mieux fait de tourner le dos.

Au bout de quelques causeries, je le connus assez bien, pour un provincial et un apprenti savant que j'étais. Je vis qu'il avait trop d'esprit pour n'être pas capable d'arriver au talent, mais que ce ne serait jamais un grand artiste littéraire parce qu'il vivait trop dans l'amour de lui-même. Je vis qu'il était plus naïf d'amour-propre et plus faible de cœur qu'il ne le pensait, et qu'il y avait même en lui d'excellentes qualités qu'il eût rougi d'avouer comme étant trop naturelles et trop prosaïques, mais qui devaient tôt ou tard l'emporter sur ses affectations d'ennui et de désespoir.

Un soir, il m'accompagna pour la première fois à mon gîte. Il demeurait, lui, dans une superbe villa d'été appartenant à la sœur d'un de ses amis. Cet ami l'avait amené pour la saison de la chasse. Mais il méprisait la chasse comme tout le reste, et il prétendait chérir la solitude, voilà pourquoi il s'emparait de moi et ne me permettait plus d'être seul.

Il vit mon intérieur provisoire de la maison Floche et le trouva plus original et plus poétique qu'il ne l'était réellement. L'histoire de la bohémienne et la vue de Moreau, qui, en réalité, était devenue, au bout de six semaines, une fort jolie petite créature, lui inspirèrent l'idée....

(Ici nous trouvons une lacune dans le manuscrit de Stéphen Rivesanges, soit qu'il ne l'ait jamais remplie, soit qu'un de ses cahiers ait été perdu ou brûlé. Mais nous trouvons, pour nous renseigner sur la suite de son histoire, diverses lettres et fragments qui combleront cette lacune, et qui ont sans doute été réunis à dessein par lui à ses mémoires.)

(A continuer.)

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Bâton-Rouge, 17 mai—Le A. L. Shotwell est passé devant Bâton-Rouge, à six heures et demie ; on demande d'y être arrivé à la Nouvelle-Orléans, lui en 9 heures environ ; il a battu l'Eclipse de 23 minutes.

NOUVELLES SOURCES DE BLADON.

Nous recevons de l'un de nos correspondants de Mobile la lettre suivante ; nous nous empressons de lui donner insertion :

MOBILE, 15 mai 1853.

MM. les Editeurs de l'ABEILLE,—Veuillez faire part aux lecteurs de votre intéressant journal que M. Ch. Cullum, propriétaire des NOUVELLES SOURCES DE BLADON, sera prêt à faire l'ouverture de son bel établissement et à recevoir des pensionnaires dans les premiers jours de juin. Cet établissement qui ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable et de l'élégance, sera tenu à la satisfaction de tous les visiteurs ; M. Cullum ose l'espérer. Les soins, les attentions, les prévenances ne feront pas défaut aux convalescents et aux malades.

L'analyse chimique des Sources de M. Cullum a été confiée aux soins de M. Avequin, chimiste bien connu en Louisiane par l'exactitude qu'il apporte à tous les travaux qui sortent de ses mains. Ce travail long, très minutieux, a demandé beaucoup de temps ; parce qu'il sera fait consciencieusement. Il ne sera terminé et livré à l'impression que vers le 10 de juin.

Deux des Sources de M. Ch. Cullum sont des EAUX MINERALES EXCITANTES ALCALINES, aidant à la Digestion ; elles renferment le Bicarbonate de Soude dans une très grande proportion. L'usage prolongé de ces eaux sera certainement apprécié par les personnes affectées de Dyspepsie, de Rhumatismes goutteux, de Paralysie, &c. Comme l'eau de Vichy, en France, elles sont puissamment apéritives, stomachiques.—Peu de Sources Alcalines dans les Etats-Unis peuvent être comparées à celles de M. Cullum, sous le rapport de leur richesse en bi-carbonate de soude.

Il se trouve dans le même établissement une Source Ferrugineuse dont l'analyse sera également faite. MM. les Docteurs seront alors à même de juger dans quels cas ils pourront conseiller l'usage de ces eaux.

15 mai. Votre &c., S. F.

Vermifuge du McLane.

☞ Aucun remède n'a obtenu jusqu'ici autant de succès que le Vermifuge du Dr McLane, pour l'expulsion des vers. L'efficacité de ce remède a étonné tous ceux qui l'ont employé. Il serait trop long de publier tous les certificats que nous avons reçus ; nous nous contenterons d'en donner quelques extraits.

Japhet C. Allen, de Amboy, a administré à un enfant de 6 ans, une dose qui a chassé 83 vers. Il en administra peu après, une autre qui chassa 50 de plus, c'est-à-dire d'environ 133 vers en 12 heures.

Andrew Dowing, de la ville de Cranbury, comté de Venango, en donna une petite cuillerée à son enfant qui rendit 177 vers ; le lendemain, il en donna une autre et l'enfant rendit 113 vers.

Jonathan Houghtman, de West Union, comté de Park, Iowa, nous écrit qu'il ne peut pas suffire à la demande, car le peuple de son arrondissement prétend qu'il n'y a pas de remède qui puisse être comparé au vermifuge du Dr McLane.

MM. D. et J. W. Colton, de Winchester, Indiana, se sont procurés, par hasard, ce vermifuge ; ou leur achats libérés toutes les bouteilles. Ils annoncent qu'il n'y a pas de meilleur specifique et qui jouisse d'une plus grande renommée.

La place nous manque pour donner d'autres preuves de l'efficacité de ce vermifuge ; nous y reviendrons. Ce remède est à vendre chez SCOVIL & MEAD, 14 mai—6 113, rue de Chartres

☞ Il nous arrive rarement de recommander une médecine manufacturée, car la nature opère une guérison plus complète et en moins de temps qu'on le peuvent les plantes végétales de la medecine. Mais, dans les cas de dyspepsie, il y a certaines caractères de la maladie tels que le mauvais état des organes digestifs, contre lesquels la nature ne peut rien. Il faut alors employer les Amers Allemands du Dr Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, qui sont un remède souverain. C'est un remède tonique qui ramène l'estomac à son état naturel et qui est toujours d'une grande utilité, surtout au printemps. La dyspepsie ne peut être guérie qu'autant qu'on combatte avec persévérance. Nous conseillons à tous ceux qui souffrent de cette maladie de s'adresser au dépôt des Amers Allemands du Dr Hoofland, No 120, rue Arch, à Philadelphie. "Philadelphia Enquirer."

A vendre par J. WRIGHT & Co,
14 mai—12f 151, rue de Chartres

☞ R. B. Sykes, encanteur, vendra aujourd'hui, au magasin de MM R. F. Nichols & Co, N. 94 rue du Camp, un grand assortiment de vins, eaux de vie, &c. &c. et d'importation directe, et la plus grande partie dans les entrepôts. La vente commencera à 10 heures et demie. Pour plus amples détails, voir l'annonce dans une autre colonne.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

19 mai—Six terrains dans la rue des Magasins—sept terrains à l'encoignure Orange et Constance.
Un terrain sur la promenade Tivoli. Quatre terrains dans la rue Calliope.—Trente terrains dans la rue North Market.—Un terrain dans la rue Tivoli.—Cinquante-trois terrains dans la Nouvelle Levée—Deux terrains dans la rue Philippa—Deux terrains dans la rue St Marie—Deux terrains dans la rue Gravier—Meubles.
19 mai—Vente pour voir de la rue Nyé et [illegible] ... du dépôt du grand chemin de fer du Nord et [illegible]—Deux terrains pour bâtir dans la rue du Camp.
19 mai—Succession de A. Brun.
21 mai—Entrepôt en briques dans la rue Tchoupitoulas—Maison de briques dans la rue Tonnerre.
21 mai—Succession de W. J. G. Baberry.
21 mai—Succession de F. D. Lazier.
21 mai—Château et magasin de valeur dans la rue Tchoupitoulas—Vente de la Bourse des Marchands.
21 mai—Six terrains de choix pour bâtir, près du débarcadère des bateaux à vapeur, quatrième district.
24 mai—Mineurs Hugh Sheridan.—Grande habitation de valeur à l'encan.
28 mai—Un terrain dans la rue Julia avec un entrepôt en briques—Deux terrains dans la rue Apollon.
28 mai—J. B. Hébert et autres contre Chas D. Mow et autres.
29 mai—Belle portion de terre dans la paroisse de Jefferson.
31 mai—Succession de J. T. Preston.
1er juin—Propriété de valeur dans la ville de Jefferson.
4 juin—Propriété à Alger—Succession de Thomas Dwyre.
11 juin—Succession de J. J. Fitzpatrick—Succession de Thomas Connolly.
☞ Pour de plus amples détails, voir les avis. MM Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St-Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Barque Saragossa, Turley, Philadelphie
Brick Principe, Gilchrist, Savannah
Tehuantepec, Curtis, Tampa via St Marks
Goelette Mary Eddy, Eddy, Pascagoula
Midas, Beach, Georgetown
Ella, Schernbeck, Pensacola
Powhattan, Caro, Pensacola

Arrivés Hier.

Navire Jas Titcomb, Hill, Bristol
Falcon, Wade, Liverpool
Manchester, Tyler, Havre
Jessore, Cobb, New-York
Silas Holmes, Hawkins, New-York
Middlesex, Paine, Boston
Cumberland Castle, Chaplin, Kingston
Barque Wm V Brown, Dyer, Rio Janeiro
Catherine, Watts, Matanzas

STEAMBOATS.

Gipsey, Ure, Bâton Rouge, coton, mélasse, sucre.
E D White, Tomlinson, Atchafalaya—coton, sucre, &c.
Caddo No 2, Graham, Shreveport—coton.
Sarah Gordon, Davis, Opelousas
H R W Hill, Newell, Nashville—coton, tabac, porc, papier, &c.
M Greenwood, Thomas, Rivière Arkansas—coton
Emperor, Cotton, Bayou Sara, coton, sucre, mélasse
Monroe, Gwartney, Cold Water—coton, &c.
Iowa, Morehouse, de St Louis—viande salée, plomb, patates, farine, tabac, whiskey, foin, &c.
Georgetown, McPherson, Louisville—chargement de provisions diverses.
Jacob D Harley, Hallister, Rivière Wabash

Montant le Fleuve :

Goelette Star Parker, de Aransas.

Chargement du navire Manchester, venant du Havre.

1 colis marchandises J Garcia—1 do P Poutz—2 do W Armstrong—3 do Marzenberger & Eternod—1 do Rau de Marpeanne—B Talamon—50 paniers vin C Honold—50 do J B Preau & Co—1 colis marchandises N Koch—3 do J B Steele—1 do J Fenton—6 do P Cusachs & Co—25 do Voights & Jesseranaud—1 do D Birac—1 do J Dietsch—9 do J Avet—2 do J F Beunot—2 do Elder—4 do 4 barils vin C I Buddecke & Co—2 colis marchandises Wm Hartkopf—1 do D Hewitt—1 do J Gaudin—3 do J Moulor—1 do A Souble—1 do F J Umpfelbach—4 do J Faivre—4 do J Moreau & Co—6 do W H Letchford & Co—1 do J P Whitney & Co—1 do F Oulliot—6 do E Barrière—167 do J N Cohen—4 do O Talamon—6 do Albert & Triton—7 do J Willden—12 do D Dubamel—1 do Lefebvre—3 do A Drez—2 do Chas Guertneau—280 paniers vin B Thomas—1 colis marchandises Levy Bro—1 do A Montgomery—1 do Lion, Pinsard & Co—1 do J P Sarrazin—1 do André & Escousse—10 do H de Goer & Riffard—10 do R Allige & Co—1 do O W Parmley—1 do Chas Deane & Co—2 do J Bieller & Co—1500 dames jeannes Lanata, Gandolfo & Co—1500 do 10 barils vin 13 caisses marchandises, 6 do de A ordre.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Biloxi	Creole, Walker	5 h A M
Rivière Rouge	Caspian, Dunn	5 h P M
Rivière Rouge	Swamp Fox, Wilson	5 h P M
Cincinnati	Norma, Foster	11 h A M
St Louis	H D Bacon, Bookman	5 h P M
Mobile	California, Ross	4 h P M
Ouachita	Rockaway, Cannon	5 h P M
Mobile	Florida, Giberson	4 h P M
Louisville	Magnolia, James	5 h P M
Cincinnati	Wetumpka, Olds	5 h P M
Attakapas	Anna No 2, Labarthe	Midi
Lafourche	Br Batey, Wilson	9 h A M
Balise	Planter, Jeanfreau	9 h A M
Bâton Rouge	Gipsy, Ure	6 h P M
Bayou Sara	Empery, Landry	6 h P M
Apalachicola	America, Sawyer	5 h P M
Rivière Rouge	Texas Ranger, Stockman	5 h P M
St Louis	Aleck Scott, Swan	5 h P M

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI SOIR, 17 MAI.

Le marché au coton a encore été calme, et les ventes d'aujourd'hui n'ont pas excédé 2,500 balles aux prix de notre dernier tableau :

Inférieur,	6 @ 7½	Fair	13 — @ —
Ordinaire,	7¾ @ 8¼	Fully fair,	— @ —
Middling,	8¾ @ 9¼	Good Fair,	— @ —
Good Middl.	10½ @ 10¾	Good and fine,	— @ —
Middling fair,	11 — @ 11½		

SUCRE—Bonne demande. Ventes : 450 boucauts aux prix que nous avons donnés hier.

MELASSE—Ventes : 350 barils de 15 @ 21 cts le gallon.

FARINE—Marché languissant ; il ne s'est traité aujourd'hui que 1,200 barils de $1 30 @ $4 50 l'Ohio et le St-Louis, et de $4 75 @ $5 25 les marques haute.

MAIS—Ventes : 6,000 sacs de 47 @ 58 cts le boisseau.

COMESTIBLES—Pas de changement. Les petits lots de porc mess rapportent $15 75—700 boucauts de jambon ont été pris de 7¾ @ 7¾ cts les plate-côtés, et 6¾ cts les épaules, et 11 cts les jambons cuits. Pas de transaction importante de graisse.

WHISKEY—Marché languissant à 19 cts le gallon de rectifié ; quelques petites transactions d'extrait font à 19¾ cts.

CAFE—Ventes : 300 sacs de 8¾ @ 9¾ cts la livre.

CHANGE—Pas de changement—Demande modérée. Sterling, de 108¾ @ 109½ ; Paris, 5fr. 18¾ @ 5fr. 13¾. Traites sur New-York, à 60 jours, 1¾ @ 1¾ p. c. d'escompte. Checks, au pair @ ¼ pour cent de prime.

FRET—Pas de changement : ¾ @ 7/16 d. le coton pour Liverpool et ¾ cts pour le Havre.

COMPAGNIE DE LA PAPETERIE DU SUD.

CONFORMÉMENT à un acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie de la Papeterie du Sud," adopté par la Législature de l'Etat de la Louisiane et approuvé par le Gouverneur le 30 avril 1853,

Des livres de souscriptions sont ouverts de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, aux bureaux de M. J. B. Steel, No 60, rue du Camp, et de M. H. Sensine, No 95, rue de la Commune.

Par ordre du Bureau des commissaires,
HENRY SENSINE.

Bureau des commissaires :
MM. J. B. STEEL,
LEOPOLD JEANNET,
PIERRE POUTZ,
P. LOBIT,
H. SENSINE. 17 mai—3

Maison à Louer.

A LOUER—Une maison située 69, rue Dauphine, entre Conti & Bienville. S'adresser sur les lieux à QUETHIQUE & LANGSDORFF, 17 mai 11 et 12, St Louis

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 18 mars 1853.

AVIS est donné aux actionnaires de cette compagnie qu'un versement de dix pour cent sera dû et payable jeudi 19 mai.

Par ordre du bureau. JOHN CALHOUN,
18 mars—19m. 19a. 18.19 mai Secrétaire

Bureau de l'Exécutif,

Bâton-Rouge, 12 mai 1853.

ATTENDU que Emile Wiltz, ex-annotateur des hypothèques de la paroisse d'Orléans, s'est adjoint aujourd'hui adressé à nous pour la cancellation du bond suivant, savoir : un bond pour la somme de quarante mille piastres, signé par ledit Emile Wiltz, comme principal, le 27 janvier 1851, ainsi que les personnes suivantes comme sécurités pour le montant placé en face du nom de chacune d'elles, savoir :

J. B. D. Volsin, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Jean Communy, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Victor Béziat, pour la somme de cinq mille piastres—$5000 ;

Césaire Olivier, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Henry Deret, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Louis Davignaud, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Robert Kerr, pour la somme de cinq mille piastres,—$5000 ;

Auguste Brusié, pour la somme de trois mille piastres,—$3000 ;

Chârt Lange, pour la somme de deux mille piastres,—$2000.

Conséquemment, le but de la présente proclamation est de donner avis à toutes personnes que cela peut intéresser de déduire, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de la présente proclamation les raisons pour lesquelles ledit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Bâton-Rouge, ce douzième jour de mai l'année de Notre Seigneur 1853, et la soixante-dix-septième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par le Gouverneur, P. O. HEBERT.
ANDREW S. HERRON, secrétaire d'Etat. 18 mai—30

A LOUER—A Lewisburg, pour la saison, DEUX MAISONS en bois, avec jardin, situées directement au Lac Pontchartrain, à deux milles de Mandeville. Ces maisons sont neuves et entièrement à meublées.

Pour les conditions, s'adresser à G. M. Emerson, 6, Passage de la Bourse, ou à G. S. Pique, à Lewisburg. 10 mai—6f

MUSCAT—120 caisses vin muscat, à vendre par A. COUTIS, 13 rue Bienville

AVIS—Le steamer de la ligne E. U. NEW LATONA, [illegible] recommande un léger accident [illegible] tous au [illegible] ... 15 mars—

UNE personne nouvellement arrivée de la Suisse française, sachant bien coiffer, et ayant de bonnes recommandations, désirerait se placer dans une bonne famille pour femme de chambre à la campagne.

S'adresser au magasin de groceries, encoignure Bourgogne et Orléans. 16mai—1

H. DE GOER & RIFFLARD vendront encore pendant quinze jours leur stock au prix coûtant. 16mai

MARCHANDISES pour le Mexique—40 caisses Métaux, à l'entrepôt, 2 caisses [illegible], à vendre par 18 mai H. DE GOER & RIFFLARD

ARTICLES POUR PHARMACIE.

Tartre émétique cristallisé fermé,
Do do anglaise,
Nitrate d'argent fondu, do cristallisé,
Phosphate de chaux,
Chloroforme, Santonine, Piperine,
Beurre d'antimoine, citrate de magnésie,
Iodure de potassium, valériante de quinine,
Valérianate de zinc, hydroferrocyanate de quinine,
Chlorure d'or, iodure de soufre, do d'amidon, etc.

Diverses :

Poudre du Dr Quesneville pour ses gauzes ferrés, Capsules de Raquin et de Mothes,
Magnésie de Henry, capillaire Boyer,
Sirop de Lamouroux, de Briant, de Nafé, de Cajabonc, de digital, etc.
Pilules de santé du Dr. Franck, do do Vallet, etc.,
Papier à cautère, pois d'iris, à vendre par P. CUSACHS, 18 mai Enc. Royale et St-Philippe.

50 Caisses suc de Réglisse de Sicile, à vendre par P. CUSACHS, 18mai Enc Royale et St Philippe

20 Caisses tamarin en sorte, 10 do do en larmes, à vendre par P. CUSACHS, 16mai encoignure Royale et St Philippe

40 barillets tamaris, à vendre par P. CUSACHS, 16mai encoignure Royale et St-Philippe

20 Boîtes pastilles de gomme, à vendre par P. CUSACHS, 8mai Enc. Royale et St-Philippe

500 BALLES de foin, à vendre par DAVIS & FRERE, 19 mai—3f 10, rue Conti.

500 SACS de mais, à vendre par DAVIS & FRERE, 14 mai—3f 10, rue Conti.

A LOUER—Les deux étages supérieurs du magasin No 10, rue Conti. S'adresser à DAVIS & FRERE, 14 mai—3f 10, rue Conti.

EMMAGASINAGE—Nous emmagasinons des marchandises, etc. DAVIS & FRERE, 15 mai—3f 10, rue Conti.

QUININE—3,000 onces, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 15mai 79, rue Tchoupitoulas

HUILE DE FOIE DE MORUE—50 caisses de Ruston et Clark, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 18mai 79, rue Tchoupitoulas

POMMES SECHES—150 barils en magasin et à vendre par E J HART & Co, 18mai 79, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—50 tierçons de Stagg & Shay, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 18mai 79, rue Tchoupitoulas

HUILES ESSENTIELLES—Huile de limon pepperment, bergamotte, origanum, &c., en magasin et à vendre par E J HART & Co, 18mai 79, rue Tchoupitoulas

ALE ET PORTER d'Angleterre—100 barriques, quarts et tierçons, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 18mai 79, rue Tchoupitoulas

VINS de Port, Burgundy, Port et Xerès.—20 quarts de pipes Porto, à la Couronne, 30 do do Burgundy Port, do, 10 do do Xerès VP (3), 20 octaves do V P (2), 6 do do extra-doux, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 17mai No 20, rue de la Douane.

EN magasin et à vendre par les soussignés : 25 barriques vin rouge Paulliac Médoc, 2 do do do cru de Beycherelle St-Julien 1848, 50 caisses vin rouge, Leoville, 45 do do Larose, 20 do vin blanc Haut Sauterne, 8 caisses absinthe Vernet et Lecoultre, 40 do do truffes, cèpes, et petits pois, 10 barils whiskey Monongahela, Bouchons divers qualités, 10 paniers Champagne, A vendre par P. LONGIS & GRATIAA, No 20, rue de la Douane.

EAU DE VIE—65 quarts et huitièmes de pipes, Cognac marque Brise Bertha.
35 demi, quarts et huitièmes de pipe A Boisvin,
6 quarts et 1/2 de pipes Larroche fine champagne,
1 demi-pipe d'I J Hennessey, 15¾ et 25 octaves 1/2 de la Rochelle, marque E. Marcel, sous les clefs de la Douane, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 17 mai 20, rue de la Douane

EN débarquement du navire Athens, venant du Havre,
4 caisses de truffes,
4 do de pâte de foie canar le truffés, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 17mai No 20 rue de la Douane

DIVERS—Huile d'Espagne—20 jarres, Olives d'Espagne—20 barils, Anisado de Mallorca, en pipe, barils et dames-jeannes.
Vin de Jeres supérieur, en barillets de 4 1/2 et 9 gallons,
Sardines—10 cars,
Cacao, Para et Guayaquil,
Papier pour cigarettes,
Cigares de la Havane—1,600 000 de toutes qualités à vendre par B. VALLS
17 mai 73, magasins

INDIGO—20 surons de Caracas et 10 caisses de Manille, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 17mai No 29, Vieille Levée

VIN ROUGE—100 barriques et 100 caisses vin de Bordeaux, en débarquement, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 17mai No 29, Vieille Levée

SARDINES—50 caisses de demi et quarts boîtes, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 17mai No 29 Vieille Levée

PEINTURE—300 barillets peinture verte et jaune de Chrome, vert de Paris, peinture bleue de Prusse et de Paris, ocres et à la Chaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 17mai No 29, Vieille Levée

Sociedad Española de Beneficencia Mutua.

Los socios que componen esta Sociedad se reunirán en Asamblea extraordinaria el jueves 19 del corriente, a las siete de la tarde, en la sala del White Hall, calle de St Luis entre las de Real y Pasage de la Bolsa.

De orden del Sr. Presidente.

mayo 16—4 K. AINZ.

A LOUER POUR L'ETE

UNE BELLE MAISON DE RESIDENCE à Est Pascagoula, à environ cent pieds du wharf qui a été construit dernièrement. La maison contient quatre chambres à coucher, un grand corridor au milieu, portes vitrées, galerie à l'arrière, une cuisine avec trois chambres, un hangar en face, puits, cuve, &c.

Cette maison est meublée de tables, chaises, bureaux, lavabos, bois de lit et matelas. S'adresser à E. Blanc, à la Nlle Orléans, et à M. Dudson, à Est Pascagoula 16 mai—6

CIGARES—800 milliers de Regalias grande et petite, Milar Prensados et autres, de Washington, Sol, Bonita, Monte Christo, etc. à vendre par LABORDE & XIQUES, 16 mai 37, rue de la Commune

INDIGO—surons d'indigo de Guatemala, à vendre par LABORDE & XIQUES, 16 mai 37, rue de la Commune

CAFE—300 sacs café de la Havane, de qualité ordinaire et supérieure, à vendre par LABORDE & XIQUES, 16 mai 37, rue de la Commune

PACANES—16 barillets grosses pacanes du Texas, à vendre par LABORDE & XIQUES, 16 mai 37, rue de la Commune

TABAC—Caisses tabac manufacturé, 6 morceaux à la livre, à vendre par LABORDE & XIQUES, 16 mai 37, rue Commune.

EN magasin—40 barriques vin rouge Bergasse, 80 bq vin rouge Bordeaux, 10 do do Au pr. fam. 100 cais vin muscat Frontignan, 300 do vin rouge ordinaire, 100 do vin rouge vieux,
150 do Vermouth Noilly Fils & Co,
140 do Vermouth Torino,
150 paniers huile d'olive grandes et 1/2 bouteilles,
200 caisses raisin de Marseille,
40 do fruits à l'eau de vie,
A vendre par ANT GIRAUD, 16 mai 46, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le Trenton, de Marseille : 3 0 caisses, Vermouth, Noilly, garanti limpide, 100 caisses absinthe do do,
100 barils vin Oporto doux (la couronne)
40 barriques vin rouge Bethiort,
100 caisses raisins assorties, avec caprales,
A vendre par ANT. GIRAUD, 16 mai 46, Vieille Levée

ATTENDU par la Perseverence et President Fillmore, de Bordeaux :
70 barriques vin rouge, bon ordinaire,
20 do do blanc Haut Sauterne,
40 do do do do do
A vendre par ANT. GIRAUD, 16 mai 46, Vieille Levée

Planches de chêne blanc, venant d'être reçues.

UN CHARGEMENT DE CHALAND de planches de 1 1/2, 2, 3 1/2, 3, 4, 4 1/2, 5, 6 et 7 pouces ; aussi : 500 rayons de roues de dimensions assorties, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par HENRY J. SHERMAN, No 13, rue St Joseph, marchand de bois d'acajou, bois de placage, bois satiné, cyprès et toutes sortes de bois de fantaisie et de planches. 14mai—1cens—1fcomp.

WHISKEY—200 barils whiskey supérieur rectifié de St-Louis, de la marque Hirlel, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co., 16 mai 100, rue Tchoupitoulas

BOUTEILLES—200 paniers pour vin d'Oporto, de Madère et de vin rouge, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, 16 mai 100, rue Tchoupitoulas

VIEUX MONONGAHELA — 200 barils whiskey Monongahela Rye, vieux et de qualité supérieure, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, 16 mai 100, rue Tchoupitoulas

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Enseignement de fleurs artificielles.

MADAME Hervé a transporté son domicile de la rue Bourbon à la rue Trémé No 164, entre St Pierre et Orléans, où elle continue à donner des leçons de Fleurs en papier, de Fruits en cire, de Broderies en tous genres, de Peinture, dite Lithogromie, &c. &c.

On trouvera toujours chez elle sa Poudre Dentifrice et son EAU DE PERLE, si appréciée par les dames pour conserver la peau et effacer les taches de rousseur.

Mme Hervé fait, sur commande, des bouquets pour le mois de Marie.

No. 164, rue Trémé, entre St Pierre 7 mai—1m et Orléans.

MAISON A LOUER pour la saison d'été, à Mandeville. S'adresser à D. GRENIER, chez Aicard & Tricou, encoignure Royale et Bienville. 3 mai—15f

Vente à bon Marché.

SOULIERS DÉCOLLETÉS CHEVREAU BRONZE,
do do do noir,
do do do blanc,
do do do paris blanche,
do do do satin blanc.

Tout nouvellement reçu de France et pour être finis toujours commandés par le passé, toutes les sortes et qualités de chaussures, telles que bottines, brodequins, &c, avec un assortiment pour dames—ainsi qu'un immense assortiment de chaussures d'enfants.

On continue à faire sur mesure. S'adresser au magasin de chaussures, encoignure Dumaine et Royale. 1mai

REÇU par le Wm Penn, de New-York, un assortiment de baleines de toutes longueurs, pour robes et corsets ;

Aiguilles Dumas, aiguilles Warrin ;
Epingles de toutes grandeurs ;
Cotons anglais et autres ;
Fil Marshall [illegible] et [illegible] qualités ;
Fil Alexandre de tous numéros.

Pour la Saison Présente

2000 cordons mille rondes yardes ;
100 grosses boutons assortis ;
50 do cartouches à tapis ;
[illegible]
[illegible]
[illegible] P. F. DUBEDAT

A LOUER—Une maison à Mandeville. S'adresser à E. DECHAMPS, 67, rue Condé

Avis aux Entrepreneurs.

LES soussignés, dûment constitués par les Marguilliers de la Cathédrale de l'Eglise Catholique Romaine de St Louis, de cette ville, invitent dès ce jour, messieurs les entrepreneurs avec plans et devis pour faire agrandir, réparer et reconstruire cette église et y placer des bancs ; recevront des soumissions cachetées, accompagnées de plans, jusqu'au 15 juin prochain.

Les soumissions et plans devront être déposés au Président des Marguilliers.

Pour les détails, s'adresser à M. Pierre B. Marigny.

Paroisse St Jean-Baptiste, le 1er mai 1853.

Comité :
P. B. MARMILLION, E. MONTZ,
H. [illegible], L. TARGRE.

11mai—5.1pe

J. B. ISNARDON et GABRIEL PASCAL ont, à dater de ce jour, conjointement et séparément, une procuration générale par acte passé par devant A. Chiapella, notaire public.

BERNARD TURPIN.

Nouvelle-Orléans, le 30 avril 1853.

AVIS D'ENCAN.

☞ Pendant mon absence de cette ville, M. Gabriel Lhaumont, successeur de la maison J. B. Blache & Co. fera toutes les ventes qui seront confiées à mes soins.

BERNARD TURPIN.

FASHIONABLE STORE,

Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, que devant partir pour France le 15 courant, il se décharge de toutes les commandes qu'on voudra lui confier, et comme pour le passé il y mettra toute son attention et ses soins pour satisfaire ceux qui l'honoreront de leur confiance. Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui lui doivent de vouloir bien venir payer leurs comptes au plus tôt, attendu que ceux à qui il peut devoir de présenter les leurs pour être soldés.

2 mai—15f J. DUCOURNAU.

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés :
400 barriques vin d'Espagne,
25 barriques vin rouge de Bordeaux bon ordinaire,
10 quarts cognac marques recherchées,
2 demi pipes do do,
50 barils vin blanc Haut-Sauterne, 1re qualité,
Vin blanc et rouge en caisse.

BOYER FRERES,
22av Encoig Moreau et Mandeville.

300 BARRIQUES de vin rouge bon ordinaire pour familles, attendues par les navires suivants, par le Marion, 96 barriques ; par l'Alma, 100 barriques ; par le Louise Bliss, 104 barriques, et à vendre par BOYER FRERES, 22av Encoig. Moreau et Mandeville.

HUILE DE COLSA ! HUILE DE COLSA

10 Barils huile de Colsa épurée, 1re qualité, pour lampes carcel et modérateur, à $1 25 le gallon. En vente chez LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville 2/avril

Rum de la Louisiane.

150 barils de la marque D & Y qualité supérieure, à vendre par E. D. COURMES, 30av seul agent, 65, Ursulines.

PAPIER PEINT.

Papier peint. Papier peint.

Reçu par la Belle Assise :
5,000 rouleaux de papier peint, français, à vendre à 10, 15, 20 et 25 cents le rouleau, chez Von HEBERT & Co,
30 avril 149, rue de Chartres

A. BARBAUD,

49, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir 100 douzaines de chemises françaises, TOUT TOILE, parfaitement cousues à la main, qu'il peut céder à des prix avantageux depuis $10 à 70. 29 avril

UN commis parlant le français et l'anglais, tenant la place, habitué au genre de grocerie en gros, trouverait de l'emploi en s'adressant par lettre cachetée à la boîte C. n° 24, à la Poste. Il est inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations. 2 mai—

EN débarquement du navire Alma, de Bordeaux :
20 barriques vin St Julien pour familles,
70 barriques St-Estèphe ordinaire, à vendre par FERBOS FRERES,
12 mai—15f 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine.

Librairie Classique et Religieuse,

203, rue Royale, au coin de la rue d'Orléans.

EN débarquement du navire S. Holmes, du Havre :
Bouchardet—Annuaire de thérapeutique pour 1853
Bouchardet—Formulaire Magistral.
Jamain—Petite chirurgie.
Jamain & Wahu—Annuaire de Médecine pour 1853
Guibourd—Histoire de France.
Lemesnil—Imitation de J. C.
Lamballotte—Chants à Marie à vendre par
9 mai—15 CHARLES GUERINEAU & Co.

NATTES—NATTES.

P. M. MALLARD & Co., 67, rue Royale,

OFFRENT en vente un fort stock de nattes à 22 cts la yarde. Ils ont en magasin un stock bien choisi de nattes blanches et de fantaisie à carreaux rouges, 4/4, 5/4 et 6/4.

AUSSI,

Venant d'être reçu, un bel assortiment de rideaux brodés, dentelle et de mousseline, dames, bretelles, tablettes de l'Inde, médailles, glaces, argenterie, bronzes et porcelaines, ornemens de cheminée, verrerie, porcelaine de fantaisie et de la Chine, transparents de fenêtres, couvertes, flèches de rideaux, guipures, franges, glands, &c.

10 mai—12f P. MALLARD & Co.

MAGASIN DE TAPIS,

No 123, rue de Chartres.

PAILLASSONS—500 rouleaux de 4/4, 5/4 et 6/4, blancs, à carreaux et de fantaisie, récemment reçus.

Tapis cirés—Une grande variété de modèles et de toutes dimensions.

Tapis de tous genres et de toutes qualités, tels que tapisserie velours et Bruxelles, trois plis, ingrains &c. Abat-jours, tapis de table et de piano.—Le tout à vendre aux meilleurs marchés de la place.

29 mars A. BROUSSEAU & Co.

Cravattes, Cols et Cols-Cravattes.

LION & PINSARD viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet de cols, cols-cravattes et cravattes d'été.

10mai 66 & 68, rue Royale, encoig Bienville

Suc de Groseilles.

300 litres de suc de groseilles de l'année, garanti en parfait état.

En vente chez LION & PINSARD,
10mai 66 & 68, rue Royale, encoig Bienville

EAU DE-VIE de Cognac—10 quarts marque Vauthier 1825, 10 quarts marque Marcellin tête, en magasin et à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EN débarquement—12 barils vieux Bourbon Whiskey, à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

RHUM—2 bo cauts vieux Rhum de la Jamaïque, à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EAU DE-VIE de pêche—4 barils vieille eau-de-vie de pêche,
2 barils vieille eau de-vie de prune, en débarquement et à vendre par A. DELAMARE, 10 mai 9, rue Bienville

EN débarquement de l'Alma, de Bordeaux :
24 barriques et 52 barils vin blanc,
200 caisses claret.
5 demi
25 quarts } Castel proprietors la Rochelle brand
45 barils
3 demi } Duperron Cognac.
15 quarts
A vendre par THOMPINET & Co. 29 Conti.
10 mai

EN débarquement du navire l'Alma et à vendre par les soussignés
100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille BOYER FRERES,
10mai Encoignure Moreau et Mandeville.

VINS en barriques—80 barriques vin Margaux et St Estèphe, en débarquement du navire Alma, venant de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 10mai 31, Vieille Levée.

ON demande une gardienne d'enfans, pour une petite famille qui se propose d'aller en France. S'adresser à H V BAXTER, 6 mai No 25 rue Carondelet

LIQUIDATION

LES soussignés quittant leur genre de commerce actuel, pour ne s'occuper à l'avenir que de Consignations et d'Affaires à commission, vendront leur stock, qui se compose d'un bel et bon assortiment de Marchandises sèches, aux prix coûtant et en lots à la convenance des acheteurs.

Ils ne vendront rien à l'encan.

Le 1er juillet prochain, ils transporteront leur bureau dans leur nouveau local, 22, rue de la Douane, où ils tiendront toujours le dépôt général des couvertures de Z. Grasser & Co, de Montpellier, et recevront des marchandises en consignation.

Hyn. de GOER & RIFFLARD,
6mai 21, rue des Magasins.

Prix Réduits.

P. A. HEBRARD, 118, Rue Canal,

VOULANT réduire son stock de marchandises sèches avant son départ pour le Nord et l'Europe, vendra les articles qui suivent à des prix très réduits :

Broderie.

Bandes brodées double et simple ; broderie anglaise et française ; festons et entredeux mousseline et jaconat, dentelle ; do coton ; valenciennes ; imitation do ; dentelle noire grande largeur ; bobinet noir brodé pour mantelets ; chemisettes mousseline et jaconas brodées ; cols et chemisettes brodés pour fillettes ; cols crêpe noir ; pelerines mousseline et bobinet brodées, (article nouveau) ; mantelets dentelle noire ; do mousseline suisse brodée ; bonnets pour dames ; pointes imitation dentelle ; voilettes dentelle noire ; do imitation dentelle.

Bonneterie.

Mitaines et gants filet noir pour fillettes ; gants soie blanc et couleur pour do ; gants filets et fil d'Ecosse pour do ; gants et mitaines filet noir pour dames ; do soie blanc, noir et couleur ; do fil d'Ecosse, do fil et coton ; do fil blanc et paille ; do pour hommes, soie, coton et fil.

Bas coton blanc, écru, gris et fantaisie pour fillettes ; do soie et fil d'Ecosse.

Bas soie noir pour dames ; do brodé ; do fil d'Ecosse ; do coton blanc, écru, gris, noir et couleur ardoise ; do anglais et français, très grande.

Un assortiment complet de chaussons coton, mérinos et fil d'Ecosse pour hommes, enfants et cadets ; chemises et caleçons tricotés.

Mouchoirs.

Mouchoirs batiste ordinaire, fin et extra fin ; do à filets ; do brodé et à ourlet ; do bords couleur ; do cholet ; do soie des Indes blanc ; foulards soie et coton ; mouchoirs Muck Madras, puce, noir et couleur ; do coton bleu.

Cravates jaconat imprimé ; do soie noir, do foulard ; do satin royal, châles cachemire blanc, noir et couleur.

Etoffes pour Robes.

Robes barège à volants ; do organdie à do ; do alpanaise et bayadère ; jaconat imprimé français et anglais ; do à bordures ; mousseline imprimée ; batiste imprimée ; tissu soie uni et à dessins ; fil de Marie, popeline, soie noire et couleur ; do blanche ; do Inde couleur ; do deuil ; grenadines pour robes ; barège noir, grenadine noire ; do brodée ; do à raies et à carreaux ; jaconat blanc ; indienne anglaise, française et américaine ; alpaca noir et couleur ; étamine noir ; alépine noire très fine, etc, etc.

Toile.

Toile pour chemises ; do à draps 8/4, 10/4 et 12/4 ; do imprimée pour habillement d'enfants ; do de Paris ; bretagne ; platille ; cotonnille ; serviettes et nappes damassée ; do unie ; coutil fil blanc et fantaisie ; duck anglais blanc et écru ; ginga fil.

Aussi.

Cotonnade, denims, coton blanc et écru toute largeur ; coton towel ; coutil à matelas ; ginga coton ; duck à rideaux—Articles pour habitation.

Véritable eau de Cologne de Jean Marie Farina.

12mai—

AVIS.

PARTANT pour France dans les premiers jours de juin prochain, j'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que je me chargerai de toutes les commissions qu'on voudra bien me confier—Je profite de cette occasion pour prier les personnes qui me doivent de vouloir bien venir payer leur compte au plus tôt, comme aussi celles à qui je puis devoir de présenter les leurs pour être soldés.

Par acte passé devant d'Achille Chiapella, notaire, mon frère, JOHN A. CASSERGUE, est chargé de ma procuration. J. CASSERGUE.

1mai—1m 108, rue Royale

A VENDRE—Une portion de terre située à la Baie St-Louis, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître, avec appartements, galerie, deux cabinets, cabinet, etc, une grande quantité d'arbres fruitiers. La propriété est bâtie sur un arpent de face, sur quarante de profondeur, bornée d'un côté par la propriété de M. Dinet et de l'autre par celle de Mme Vve Chevalier. Pour les conditions, qui sont très avantageuses, s'adresser à JH. FOUCHER. 12mai—Encoignure Craps et Bagatelle.

EN débarquement du Marion, venant de Bordeaux—40 caisses fruits au jus, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, Royale

TH. BIRKMIRE, D. M.
Médecin, Docteur en Allemagne et à Paris,
RUE DU MAINE, No 52, entre les rues Conti et Royale. 4 fév—6m

Bureau de la Compagnie du Drainage de la Nouvelle-Orléans.

LE [illegible] Compagnie du Drainage de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1853 [illegible]

Conformément à la résolution [illegible] du Conseil des [illegible] de la Nouvelle-Orléans, ... les soumissions [illegible] d'un [illegible] confirmé par la [illegible] le 29 mars 1853, et la [illegible] "Acte pour pourvoir au desséchement et assainissement des marais et cyprières situés entre la ville de la Nouvelle-Orléans, les faubourgs incorporés et le Lac Pontchartrain," approuvé le 19 mars 1853. Les délinquants, dans le cas où ils ne payeraient pas le dit montant, seront poursuivis conformément à la dite section.

HRY. A. HOFFMEYER, Secrétaire,
26 av—1an No 20 rue Bourbon

MARCHANDISES FRAICHES.

☞ *PRIX REDUITS.* ☜

LES soussignés viennent de recevoir par le steamer Empire City, un très grand assortiment de marchandises fraîches,

Achetées à l'encan,

à des PRIX très REDUITS et qu'ils offrent en vente à une réduction énorme sur les prix actuels.

Jaconats 4/4 bon teint depuis 12 1/2 yard.
des Indes do 10 cts.
Barège à couleurs do 25 cts.
Barège blanc 5/4.
Barège fondu mais, Volants Economie, do do do brodés,
Robes Bayadères.
Grenadine dentelle, Impression riche,
Foulards do.
CHALLY NOIR,
GRENADINE do,
HERNANI do,
FOULARDS do,
CREPE DE L'INDE do,
BAREGE 5/4 do,
CREPE ANGLAIS do.

Mantelets taille garniture velours.
Gros de Naples 5/4, blanc, pour mantelets,
Taille noir unie 5/4 do,
Rubans de velours 5 largeurs do,
Gants de soie d'Alexandre, 60 cents la paire,
do filets noir et brodé,
Mitaines do,
do longues très riches,
do pour fillettes.
Cols Mousquetaires Valenciennes,
do BRUXELLES,
do MOUSSELINE BRODEE,
do CREPE BLANC ET NOIR,
do BRODERIE DEUIL.
Chemisettes brodées, genre nouveau,
do Valenciennes,
do Tulle brodé,
do Tulle devants à plis piqués.
Manches de tous genres nouveaux.
Toiles d'Irlande depuis $5 50 la pièce,
do de couleurs pour enfants,
Batiste fil imprimée, pour robes,
do écrue do.

Unaceinte Parasols nouveautés à $2 50 la pièce
Une caisse coutils façonnés, pour enfants, à 27 1/2 la yarde, etc. etc.
1 caisse Coutil fil blanc, uni, très do.
1 dito do. blanc façonné, nouv. genre.

P. & E. REILLY & Co.
25 av Canal et Royale

A vendre à l'amiable pour cause de départ,

30 lieus de terre avec les améliorations qui s'y trouvent. S'adresser sur les lieux à DAMIENS & MABIRE, 30 av—1m Versailles, paroisse St-Bernard.

Papier Peint : Papier Peint !

F. OPPENHEIM,

166, *rue de Chartres, entre Toulouse et Jefferson*

EN magasin, 10,000 rouleaux papier peint, depuis 10, 15, 20, 25 cents et au dessus.

Papier façon marbre, granit, agathe et soubassement. Do riche, tels que satiné, doré, velouté, etc, etc.

Bordures, imitations velours et or,

Ciels de lits unis et satinés,

Devants de cheminée depuis 30, 40, 50 cts et au-dessus.

Aussi :—300 rames papier blanc, convenable pour impressions et lithographes,

Assortiment complet de papier à lettre réglé et non réglé, etc.

Do do do couleur pour cigares.

Do do do registre de toutes dimensions, et en général tout ce qui concerne la fourniture de bureau, tels que cartes à jouer, échecs, etc.

Aussi un grand assortiment de gravures, à vendre par F. OPPENHEIM,

14 mai 166, rue de Chartres.

Librairie Religieuse et Classique.

203, rue Royale, au coin de la rue d'Orléans.

NOTRE sieur GUERINEAU s'empresse d'annoncer à notre clientèle qu'il doit bientôt partir pour se fixer à Paris. Sa grande expérience de cette place lui permet de faire l'offre de ses services aux nombreux habitués de la maison. Il se chargera de toutes les commissions que l'on voudra bien lui confier et mettra tous ses soins à les bien remplir.

2 av—1m CHAS. GUERINEAU & Co.

A Louer pour cause de départ. Une belle grande caisse, contenant parfaitement le confort français, entre-mets, patisserie, etc. etc., aussi très bonne réputation en ville.

S'adresser à FRED LOUSON, 23 av ☞ rue Douane 24

A vendre pour cause de départ.

UN joli magasin de chaussures, bien situé, au milieu du carré de la ville. Deuxième District.

Ledit magasin a un assortiment des plus complets en marchandises fraîches, tant du Nord que créoles. Les marchandises créoles proviennent toutes de la manufacture de chaussures de la Nlle-Orléans.

S'adresser pour les conditions, qui seront libérales, au Magasin de chaussures de l'encoignure Dumaine et Royale. 12mai

REÇU par les goélettes Alice et Mary Elizabeth venant de la Havane :

383,000 cigares Maria Louisa, T Balno, Nueva Alemana, Lagardita

T F P, Caffre Lagara, T Freschieris, For Durado et Sargiosas, à vendre par Y QUADRAS & Co, 12mai 16 rue de la Douane

ARTICLES DIVERS—
200 barils graisse en feuille de 1re qualité,
500 barillets do do do,
40 barils huile de graisse épurée pour l'hiver,
100 barils lard mess de J H Davis ;
100 barils lard de 1re qualité de Baker & Davis ;
200 demi barils lard mess de Davis ;
200 do barils do extra do Davis,
1200 caisses chandelles de l'étoile, de Shiller ;
500 caisses savon oxide de Oleine ;
100 barils whiskey rectifié ;
32 boucauts saleratus,
200 caisses morue ;
20 tambours do ;
200 barils beurre de l'ouest, à vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 6mai 15, rue Tchoupitoulas.

VANILLE—3 caisses vanille, en débarquement et à vendre par BRUGUIERE & Co, 17mai 27, rue Bienville

ATTENDU très incessamment par le Trenton, venant de Marseille :
20 barils Vermouth,
20 do Porto Wine doux et sec,
10 do Malaga do,
10 do Madère,
A vendre par JOHN CLAUZURE,
9 mai 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Louis.

SARDINES—100 caisses de demi et quarts de boîtes de la marque B. Guilloux, attendu du Havre par le navire Manchester à vendre par BRUGUIERE & Co, 9mai 27, rue Bienville

Foin, Mais, Avoine et Son.

Magasin vis-à-vis le dépôt du Rail Road Pontchartrain.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il tient continuellement dans son magasin, No 5, rue des Champs-Elysées, près la Levée, foin, mais, avoine et son, qu'il vendra toujours à des prix modérés.

☞ Les personnes qui expédient ces articles de l'autre bord du Lac par le railroad sont priées de s'adresser au magasin ci-dessus où elles seront promptement servies et leurs marchandises marquées et expédiées avec soin, sans frais de transport.

4av—60f THEODORE BOUCHARD

A. DELAMARE, importateur, offre à vendre :
40 barils New-York brandy, 1re preuve,
20 barils New-York Brandy, 4me preuve.
20 quarts importation cognac 4e preuve,
20 do do do 1re preuve.
AUSSI :
40 barils New-York gin,
40 do vieux whiskey Bourbon,
10 do do do Monongahela,
30 do do Magnolia, New York. 19 av

UNE française nouvellement arrivée désirerait trouver un emploi de nourrice dans une famille française en Amérique. S'adresser à l'encoignure Français et Craps No 74. 11mai—5t

A LOUER.

A la Baie St Louis, une BELLE MAISON de résidence contenant sept chambres, avec cuisine, jardin, dépendances, etc. S'adresser à M Guillaume, à la Baie St-Louis. 11 mai —15

UN monsieur et sa femme, désirant retourner dans le midi de la France, leur pays natal, préviennent les personnes âgées, de n'importe quel sexe, qui seraient sans enfans et qui seraient quelques moyens, qu'ils sont disposés à s'engager à leur donner tous leurs soins pendant le reste de leurs jours, et ce au mot de les traiter comme leurs propres parens. Ils peuvent donner sur leur probité et leur bonne conduite les meilleures recommandations tant à la Nouvelle Orléans que dans leur pays. Ils partiraient à l'époque que fixerait la personne. S'adresser au bureau de ce journal. 4 mai—1m

VANILLE—Une caisse reçue par le brick Sylphide, de Tuspan, et à vendre par B VALLS, 13 mai 73, Magasins

EN magasin et à vendre par les soussignés,
150 caisses vin rouge St-Julien,
185 caisses vieux vin Côte Rôtie,
85 do vin blanc Chateau Rieusec,
150 do vermouth de Picard & Co,
30 do eau-de-fleur d'oranger de L. Bardon,
175 do muscat de Frontignan,
20 paniers bouteilles vides, 22 onces,
16 demi-barriques vin blanc Sauternes,
10 quarts de pipes eau-de-vie de J. & A. Lafontaine (& Lompay,
13 huitièmes do do de A. Camus,
18 balles bouchons pour bouteilles d'eaux minérales, champagne et vin rouge,
PAUL JUGE FILS & CO.,
13 mai—6f 27, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Alma, venant de Bordeaux—40 barriques vin bon ordinaire, à vendre par E. DECHAMPS.
13mai 67, rue Condé

Vins de choix, Eaux-de-Vie, Conserves, etc.

LE soussigné informe respectueusement les amateurs de bons vins qu'avant son départ pour France, il fera, pour vider ses cuves établies, une diminution sur le prix de la plus grande partie de ses vins de choix très supérieurs, tels que : Premier grand vin Chateau Haut Brion, de Lanies, de 1840 et 1841 ; Grand vin Leoville ; Chateau Lafitte ; La tour ; St Julien Haut Pauillac Médoc ; Sauternes de [illegible] ; vins du Rhin ; vins de Bourgogne ; Champagne [illegible] ; [illegible]

Cette réduction est ainsi offerte sur les CONSERVES ALIMENTAIRES, champignons, cèpes à l'huile, petits pois, pâtés truffés, truffes du Périgord, etc., etc. Le tout à être recommandé.

Il a toujours en magasin un assortiment complet de vins, eaux-de-vie, liqueurs, sirops, conserves alimentaires, etc, etc, etc, à des prix très modérés.

HENRY VALETON,
Hmai 80, St Louis

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Athens, venant du Havre, et à vendre par les soussignés—1000 damejeannes de 5 gallons.
300 do 4 do
200 do 2 do
300 do 1 do

PAUL JUGE FILS & Co.
13mai 27, St-Louis

26 CAISSES fécule mousseline [illegible] de 25 ... 25 caisses ... do, 10 caisses de 20 demi fécule do, 20 do de vermicelle jaune, En débarquement du navire Alma, et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 12 mai 80, St-Louis

Compagnie du grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'élection d'un bureau de directeurs de cette compagnie, qui devra servir du 1er lundi de juillet 1853 au 1er lundi de février 1854, aura lieu conformément à la Charte, LUNDI 20 juin prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie, au coin de la rue Bienville et rue de la Bourse.

Par ordre du Bureau.
N. O. 14 mai 1853. B. F. FLANDERS, secrétaire

RIZ de la Caroline—[illegible] tierçons de Riz de Géorgie, à vendre par B VALLS, 12mai 73, Magasins

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 19 mai 1853,
BENEFICE DE M. COLIN,
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

SALLE DES ODD-FELLOWS.

GRAND CONCERT
Vocal et Instrumental,
Donné le LUNDI, 23 mai 1853,

Dans la SALLE DES ODD FELLOWS, par M. S. LEOPOLD CARRIERE, 1ère flûte du théâtre d'Orléans, dans lequel on entendra

Mmes. Widemann, Paola, Paquerel, MM. Bordas, Genibrel, Bignes, Beaubois.

Le grand orchestre du théâtre d'Orléans dirigé par son habile chef M. E. PREVOST.

Melle LAUDUMIEY a bien voulu consentir à se faire entendre sur le piano pour cette circonstance seulement.

PRIX DES PLACES......$1 00.

Les portes s'ouvriront à 7 heures, le concert commencera à 8 heures précises.

On peut se procurer des billets d'avance chez MM. Benoit, marchand de musique, rue de Chartres, Zoubetti, marchand de musique, rue Royale, Hewitt, marchand de musique, rue du Camp, chez J. B. Steel, librairie, 60 rue du Camp, et à la porte de la salle le soir du concert.

(Voir les petites affiches pour le programme.)

17mai

La jeune Géante américaine, costumée à la Bloomer.

EXHIBITION DURANT LA SAISON.

L'EXHIBITION DE FIGURES EN CIRE &c. de Signor Vannucchi est actuellement ouverte au COMMERCIAL HALL, rue St Charles, encoignure Perdido.

Billets d'entrée :—50 cents. Les enfants et les domestiques, moitié prix. Les élèves, lorsqu'ils viendront en corps, 15 cents chaque. Les instituteurs n'auront rien à payer. Pour les détails voir les petites affiches. Les portes seront ouvertes tous les jours, le matin, à midi et le soir.

En outre des Figures en cire, on verra la Jeune Géante Américaine âgée seulement de dix-huit ans. Ses bras sont d'une grosseur de 2 pieds 4 pouces et elle a 5 pieds de circonférence à la ceinture. Elle pèse 512 livres et est parfaitement proportionnée dans toute sa personne. Cette jeune géante a été engagée pour quelques jours seulement et sera visible à dater d'aujourd'hui samedi, 26 courant.

☞ Les prix sont les mêmes 26 fév

MAISON DE BANQUE DE J. CORNING & Co No 103, rue de Canal.

Nouvelle Orleans, 3 Mai 1853

LES soussignés recevront jusqu'au 1er juin prochain, à midi, des propositions cachetées pour l'achat de bons de la COMPAGNIE DE L'HOTEL ST-CHARLES, portant sept pour cent d'intérêt et pour la somme de $250,000 (chaque bon étant de $1000 payables en 1872) ; les dits bons ont été émis par autorité de la Législature de cet Etat, ils portent hypothèque sur toutes les propriétés foncières de la Compagnie, évaluées à $600,000 et une garantie sur les polices d'assurance sur les propriétés qui s'y trouvent et qui sont évaluées à $300 000.

Les créanciers des détenteurs des seuls dettes de la dite Compagnie, consistant en bons pour la somme de $200,000 dus en 1855 et d'une somme de $10 000 due en 1861, seront reçus au pair avec l'intérêt qu'auront produit ces montants depuis le jour de l'adjudication.

Ces bons offrent un placement des plus sûrs, et des plus avantageux, le paiement en étant parfaitement assuré par une hypothèque sur cette magnifique bâtisse connue sous le nom de "L'Hotel St Charles," qui a coûté $800,000 indépendamment du terrain sur lequel elle est construite et dont la valeur seule est égale à toute la somme pour laquelle les dits bons ont été émis.

Des copies des susdits bons et de l'acte de la Législature en vertu duquel les dits bons ont été émis, sont annexées pour référence.

J. CORNING & Co

VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.
ETAT DE LA LOUISIANE.

$1,000 No 1 à 250 $1,000

Qu'il soit connu à tous par les présentes que, pour valeur reçue, la Compagnie de l'Hotel St Charles, de la Nlle-Orléans, doit à John Egerton ou au porteur, la somme de mille piastres que la Compagnie s'engage à payer, en argent ayant cours aux Etats-Unis au dit John Egerton ou porteur, à son bureau, en cette ville, le premier jour de décembre mil huit cent soixante-douze, avec intérêt à raison de sept pour cent l'an, payable tous les six mois, savoir : le premier jour de juin et le premier jour de décembre de chaque année, jusqu'à ce que la somme principale soit payée, les coupons d'intérêt étant annexés à ce présent bond et payables également dans la ville de la Nlle Orléans.

Cette obligation étant donnée et le paiement en étant assuré par hypothèque sur toutes les propriétés foncières et les revenus de la compagnie, par acte passé conformément à un acte de la législature de cet Etat, intitulé "Acte pour mettre la compagnie de l'Hotel St Charles de la Nlle Orléans à même de faire un emprunt et de donner sécurité pour le paiement du dit emprunt," approuvé le 9 mars 1853, une copie du dit acte est annexée pour référence sur le revers du dit bon.

En foi de quoi, John G. Gaines, président, et F. A. Wood, secrétaire de la dite Compagnie de l'Hotel St Charles ont, ce jour, signé les présentes, et y ont apposé le sceau de la dite compagnie.

Daté, à la Nlle Orléans, le premier jour d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois.

JOHN G. GAINES, Président
F. A. WOOD, secrétaire
(L. S.) Enregistré,
Nlle-Orléans, 1er avril 1853
H. B. CENAS, Notaire public

Acte pour mettre la Compagnie de l'Hotel St-Charles de la Nlle-Orléans à même de faire un emprunt et de donner sécurité pour le paiement du dit emprunt.

SEC. 1. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale : Que la Compagnie de l'Hotel St Charles de la Nlle-Orléans, représentée par son bureau de directeurs, soit autorisée à émettre des bons négociables de la dite compagnie pour une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres, payable à telles époques que fixera le dit bureau.

SEC. 2. Il est de plus décrété, etc. Que la dite Compagnie est autorisée à assurer le paiement des dits bons, avec l'intérêt total que produira le montant des dits bons, par hypothèque sur toutes les propriétés foncières appartenant à la dite Compagnie, particulièrement sur l'Hotel St Charles, et ses dépendances, et de donner une garantie sur les polices d'assurances des dites bâtisses, à telles conditions et pour tels montants que fixera le bureau des directeurs.

SEC. 3. Il est de plus décrété, etc. Que le certificat hypothécaire sera inscrit au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, dans la paroisse d'Orléans, la dite inscription ne devra pas être renouvelée avant dix ans, mais la dite hypothèque et la dite inscription resteront en vigueur jusqu'au paiement total des bons pour lesquels elle aura été donnée.

E. WARREN MOISE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
Approuvé le 9 mars 1853
W. W. FARMER,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat,
P. O. HEBERT,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
12 mai—jq1er jn

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 12 mai 1853.

CONFORMÉMENT aux résolutions suivantes, adoptées le 2 du courant, par le bureau des directeurs de cette compagnie, des propositions seront reçues par les soussignés au bureau de la compagnie, No 25, rue Carondelet, jusqu'à mercredi le 1er juin 1853, à midi, pour l'achat de tout ou d'une partie quelconque de six cent mille piastres de bons de $1000 chaque, décrétés dans les dites résolutions ; 20 pour cent payable le 1er juin 1853, et 20 pour cent le 1er des mois de juillet, août, septembre et octobre suivants.

Résolu que cette Compagnie émette 1500 bons de $1000 chacun, portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, payable semi-annuellement avec des coupons d'intérêt annexés au dits bons ; lesdits bons seront signés par le président, contresignés par le secrétaire et seront payables comme suit : $100,000 le 1er août 1854 à jour fixe, et une somme égale le 1er août des années 1855, 1856, 1857 et 1858, et que, pour assurer le paiement desdits bons, il sera donné une garantie sur la taxe imposée par la ville pour souscrire au capital de cette Compagnie, la taxe étant à chacune de ces époques étant donnée séparément en garantie pour la série de bons échéant la même année.

Résolu qu'il soit donné avis des propositions pour la vente de 600 desdits bons, les acquéreurs pouvant choisir des bons des séries qu'ils préféreront.

Résolu que le comité de finances soit chargé de mettre immédiatement les résolutions précédentes à exécution.

R. S. BUCKNER,
J. P. HARRISON, } Comité de finances
THOS. HALE.

13 mai—jusq. 1 jn

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1853.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau des ingénieurs (ou par la poste) à Aberdeen, Mississippi, jusqu'au 1er juillet prochain, pour le nivellement, la maçonnerie et la construction de ponts, de cinquante milles, de cette partie de la seconde division du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, s'étendant de la rivière Tombigbee (1/2 mille au nord d'Aberdeen) à la vallée de Beasochitto creek (tributaire du Yocanooany) dans le comté de Choctaw, Mississippi.

Les plans et les compas seront prêts à dater du vingt juin. A cette époque la nature et l'importance de l'ouvrage pourront également être compris en parcourant la route et en lisant sur les poteaux du centre les inscriptions indiquant la profondeur des tranchées et la hauteur des chaussées.

Les adjudicataires recevront le cahier des charges et des propositions en blanc, en s'adressant au bureau.

Toutes personnes faisant des soumissions, qui ne seront pas personnellement connues des officiers de la compagnie, devront joindre à sa soumission des garanties attestant ses capacités et ses moyens.

La ligne sera divisée en sections d'environ un mille chacune et il sera reçu des soumissions pour un ou plusieurs sections ou pour le tout.

Il y a environ treize milles de forts travaux de terrassement à l'endroit où la voie traverse les coteaux entre Trim Cane Creek et les sources de Bossi Chitto, lesquels se trouvant dans une localité élevée et salubre présenteront de grands agréments à l'adjudicataire des travaux de terrassement. La totalité de la distance sera comprise dans la moyenne des travaux. Aucun travail de quelque importance n'aura lieu sur toute cette route.

Les travaux de maçonnerie se composent principalement de cinq viaducs en briques avec des arches de 1 à 35 pieds et des contreforts et piliers en briques pour le pont de la Rivière Tombigbee.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à George H. Hazlehurst, principal sous-ingénieur, ou par lettre adressée à la poste de Snowsville, comté de Choctaw, Mississippi, ou au soussigné à la ville d'Aberdeen.

Par ordre de la direction.
JAMES H. GRANT, Ingénieur en chef
14mai—14,16,17,18,19,20,25,1,8,15,29

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 mars 1852, les soussignés, nommés commissaires par un décret de la dite Cour sur une application de la Deuxième Municipalité de la Nouvelle-Orléans, pour l'ouverture du chemin à coquilles de la rue Commune, s'étendant de son terminus actuel au Métairie Ridge, dans une ligne droite avec un changement de 60 pieds, contigu à la propriété du Canal et Banking Company, et aussi pour faire une estimation et un assessment juste et équitable des bénéfices et dommages aux propriétaires et autres personnes respectivement intéressées pour l'ouverture de la dite rue, donnent par les présents avis à toutes personnes intéressées qu'ils ont déposé entre les mains du Greffier de la dite Cour une copie de la dite estimation et du assessment avec un plan annexé pour l'inspection de tous intéressés, et que le rapport de la dite estimation et de l'assessment sera par les soussignés présenté à la dite Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, pour être confirmé conformément à la loi. Toutes les personnes dont les droits et intérêts seraient lésés, devront, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déposer au greffe de la dite Cour, leurs objections par écrit, afin que les commissaires puissent reconsidérer leur estimation et leur assessement, si la chose est nécessaire sur tel objection, et corriger, si ces objections leur paraissent fondées, et cela, avant l'expiration des dix jours après la dernière publication et le jour de leur rapport à la Cour.

R. SOUTHMAYD,
J. CALHOUN,
WM. E. WANTON.

12mai—3m15—et 5 de suite.

JOHN CLAUZURE,
Importateur et commissionnaire,
Vins de Bordeaux et de Marseille, Cognac, &c. 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
15 fév—6m